



Document de référence 2009

incluant le rapport financier annuel

**Société Anonyme au capital de 2 649 782 euros
Tour Gallieni II
36 Avenue du Général-de-Gaulle
93170 BAGNOLET**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

Message du Président.....	7
1. Personnes responsables.....	9
1.1. Responsable du document de référence.....	9
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	9
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	11
2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	11
2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	11
2.3. Honoraires des commissaires aux comptes.....	12
3. Informations financières sélectionnées.....	13
4. Facteurs de risque.....	15
4.1. Risques liés à l'activité.....	15
4.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...).....	15
4.1.2. Risques technologiques.....	16
4.1.3. Baisse des prix.....	16
4.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents.....	16
4.1.5. Difficulté à gérer la croissance.....	16
4.2. Assurances – Couverture des risques éventuels.....	16
4.3. Risque de marché.....	17
4.3.1. Risque de change.....	17
4.3.2. Risque de taux.....	17
4.3.3. Risque de liquidité.....	18
4.3.4. Risque sur actions.....	18
4.4. Risques juridiques.....	18
4.4.1. Réglementation particulière.....	18
4.4.2. Confidentialité.....	18
4.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle.....	18
4.4.4. Non-respect d'obligations de résultat.....	18
4.4.5. Faits exceptionnels et litiges.....	19
4.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur.....	19
4.5. Risques industriels et liés à l'environnement.....	19
5. Informations concernant l'émetteur.....	21
5.1. Histoire et évolution de la société.....	21
5.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société.....	21
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	21
5.1.3. Date de constitution et durée.....	21
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	21
5.1.5. Historique.....	21
5.2. Investissements.....	23
5.2.1. Principaux investissements réalisés.....	23
5.2.2. Principaux investissements en cours.....	23
6. Aperçu des activités.....	25
6.1. Généralités.....	25
6.1.1. Principales activités.....	25
6.2. Stratégie.....	25
6.2.1. Le modèle d'Infotel.....	25
6.2.2. Le plan « Ambitions 2012 ».....	26
6.3. Les services : les réponses sur mesure à proximité des clients.....	27
6.3.1. Les spécificités d'Infotel.....	27
6.3.2. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel.....	28
6.4. Les logiciels : les outils des grands systèmes d'information.....	28
6.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants.....	28
6.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques.....	29
6.4.3. Le support technique.....	29
6.5. Principaux marchés.....	29
6.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France.....	29
6.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel.....	30
6.5.3. Logiciels outils.....	32
6.6. Événements exceptionnels.....	32
6.7. Propriété intellectuelle et industrielle.....	32
6.8. Position concurrentielle.....	32

7. Organisation du Groupe	33
7.1. Place de la société Infotel au sein du Groupe	33
7.2. Filiales	33
7.2.1. Description et activité des filiales.....	33
7.2.2. Activité d'Infotel Conseil en 2009.....	34
7.2.3. Activité d'Odaxys en 2009	34
7.2.4. Activité d'Harwell Management en 2009	34
7.2.5. Activité d'Archive Data Software en 2009.....	34
7.2.6. Autres informations sur les filiales	35
7.3. Organisation fonctionnelle et ressources humaines	36
7.3.1. Organigramme fonctionnel	36
7.3.2. Les entités et leur rôle.....	36
8. Propriétés immobilières, usines et équipements.....	39
8.1. Locaux utilisés par le Groupe.....	39
8.2. Questions environnementales.....	40
9. Examen de la situation financière et du résultat.....	41
9.1. Situation financière.....	41
9.2. Résultat	41
9.2.1. Groupe	41
9.2.2. Société mère.....	42
9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale	42
9.3. Capitaux propres	42
10. Trésorerie et capitaux.....	43
11. Recherche et développement, brevets et licences.....	45
12. Information sur les tendances	47
12.1. Tendances depuis la fin de l'exercice 2009	47
12.2. Tendances pour l'exercice 2010	47
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	49
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.....	51
14.1. Organes d'administration, de direction, de surveillance	51
14.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale.....	51
14.2. Conflits d'intérêts.....	52
15. Rémunérations et avantages.....	53
15.1. Rémunérations des dirigeants	53
15.2. Engagements de retraite et autres avantages au personnel	53
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	55
16.1. Mandats et contrats de service	55
16.2. Gouvernement d'entreprise et comités	55
16.3. Limitations des pouvoirs du Directeur général.....	55
16.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	55
16.5. Rapport du président sur les procédures de contrôle interne	56
Introduction : rappel des obligations légales.....	56
1 ^{ère} Partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration	57
2 ^e Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général.....	59
3 ^e Partie : Procédures de contrôle interne.....	60
Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux.....	67
16.6. Rapport des commissaires aux comptes	71
17. Salariés et personnel.....	73
17.1. Effectifs.....	73
17.2. Participation et intéressement.....	73
17.3. Participation au capital	73
17.4. Plans d'options de souscription d'actions	74
17.5. Conséquences sociales	75
18. Principaux actionnaires	77
18.1. Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années	77
19. Opérations avec des apparentés.....	79
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	81
20.1. Informations financières historiques.....	81
20.2. États financiers consolidés.....	81
20.2.1. Bilan consolidé.....	81
20.2.2. État du résultat global	83
20.2.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés	84
20.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	85

20.2.5. Informations générales	86
20.2.6. Principes et méthodes comptables	86
20.3. États financiers sociaux	103
20.3.1. Bilan Actif	103
20.3.2. Bilan Passif	104
20.3.3. Compte de résultat	105
20.3.4. Annexe aux comptes annuels	107
20.4. Rapports des commissaires aux comptes	114
20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	114
20.4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	116
20.4.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	118
20.5. Date des dernières informations financières	119
20.6. Informations financières intermédiaires	119
20.7. Politique de distribution des dividendes	119
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	119
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	119
21. Informations complémentaires	121
21.1. Capital social	121
21.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société	121
21.1.2. Actions autorisées non encore émises	122
21.1.3. Actions non représentatives du capital	122
21.1.4. Actions autodétenues	122
21.1.5. Valeurs mobilières complexes	123
21.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré	123
21.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe	123
21.1.8. Historique du capital social	123
21.2. Acte constitutif et statuts	123
21.2.1. Objet social	123
21.2.2. Membres des organes d'administration et de direction	123
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	126
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	126
21.2.5. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	126
21.2.6. Changement de contrôle	127
21.2.7. Franchissements des seuils	127
21.2.8. Modifications du capital social	127
22. Contrats importants	129
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	131
24. Documents accessibles au public	133
24.1. Calendrier de communication financière	133
25. Informations sur les participations	135
26. Informations non financières	137

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,

Après un premier semestre difficile, l'année 2009 se termine bien, le second semestre étant meilleur tant en chiffre d'affaires qu'en rentabilité opérationnelle que chacun des deux semestres 2008. La rentabilité opérationnelle passe de 4,4 % au premier semestre à 10,9 % au second, chiffre meilleur qu'en 2008 (10,1 %).

Le chiffre d'affaires de l'activité Services passe de 82,7 M€ à 83,5 M€, en tenant compte de la création fin 2008, de la filiale Harwell Management (CA 1,3 M€) consolidée dans les comptes 2009. Le chiffre d'affaires de l'activité Logiciels accuse une très légère baisse de 5,83 à 5,77 M€. La hausse de près de 1 % du chiffre d'affaires global nous place dans une catégorie restreinte et enviable pour l'exercice 2009.

Le résultat net ressort à 5,25 M€ soit 5,9 % du CA contre 6,81 M€ en 2008. Ce bénéfice représente près de 4 € par action. Nous proposons, compte tenu de notre trésorerie toujours excellente, un dividende de 2 € par action.

Comme nous l'avions indiqué il y a un an, ce sont nos gains de parts de marché accompagnés par une embauche continue qui nous ont permis, dès le second trimestre, de rattraper la baisse d'activité du premier trimestre. Nos effectifs salariés moyens sur l'année ont crû de 677 à 727 soit +7,4 %, la sous-traitance restant stable. Le taux de départs volontaires est en net recul (6,9 %) conséquence prévisible de la crise.

La fin de l'année 2009 a été marquée par la signature du protocole d'achat de 100 % du capital de la société Addax, achat qui a été réalisé en janvier 2010. Addax, avec un chiffre d'affaires 2009 de 5,2 M€, a très bien résisté à la crise en affichant une rentabilité opérationnelle de près de 16 %.

Nous entamons l'année 2010 sur la lancée du second semestre 2009 en continuant à préférer une rentabilité élevée à une forte croissance, d'autant plus que la consolidation d'Addax nous permettra de dépasser aisément le chiffre d'affaires de 100 M€.

Nous portons un effort particulier sur le développement de l'activité Logiciels, la plus rentable. En particulier nous ajoutons un nouveau logiciel à la gamme distribuée par IBM, et nous promovons notre logiciel d'archivage grâce à notre prise de participation dans un distributeur axé sur ce logiciel.

Bernard Connes-Lafforet

Président

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Bernard Connes-Lafforet,
Président du Conseil d'administration, Directeur général.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (dont les éléments figurent aux chapitres 4, 7, 9, 11, 12, 15, 17, 18 et 21) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Monsieur Patrice FAVARD

68, avenue Jean Jaurès

BP 80038

33150 Cenon

Date du premier mandat : 29 mai 2008 (en succession d'un mandat du 24 mai 2004)

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche

11, allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

Représenté par Madame Any Antola

Date du premier mandat : 24 mai 2004

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Madame Sandra COUTURIER

26 rue Fabert

75007 Paris

Date du premier mandat : 29 mai 2008 (en succession d'un mandat du 24 mai 2004)

Madame Béatrice DELAUNAY

Faubourg de l'Arche

11 allée de l'Arche

92037 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 24 mai 2004

2.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en k€	Patrice FAVARD				ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	59	55	100 %	100 %	81	78	100 %	100 %
- Filiales intégrées globalement								
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	59	55	100 %	100 %	81	78	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autre (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous total</i>	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	59	55	100 %	100 %	81	78	100 %	100 %

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, l'information financière annuelle présentée ci-dessous a été extraite des états financiers consolidés de la Société préparés selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, audités et inclus dans ce document de référence au chapitre 20.

En k€	2009	2008
Chiffre d'affaires	89 243	88 544
Achats consommés	- 29 243	-29 247
Charges de personnel	- 44 265	-41 481
Charge liée à l'attribution d'actions gratuites	0	0
Charges externes	- 5 243	-5 266
Impôts et taxes	- 2 356	-2 360
Dotations aux amortissements	- 1 176	-972
Dotations aux provisions	-1	-90
Autres produits et charges de l'exploitation	- 1	-150
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	6 958	8 978
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	352	716
Coût de l'endettement financier brut	0	-4
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	352	711
Autres produits et charges financiers	190	278
Charges d'impôt sur le résultat	- 2 250	-3 160
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	5 250	6 807
dont part du Groupe	5 214	6 813
dont intérêts minoritaires	36	-6
Résultat net par action - part du Groupe	3,98	5,51
Résultat dilué par action - part du Groupe	3,97	5,26

4. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des états financiers consolidés de la Société, doivent être pris en compte pour évaluer **Infotel** et ses activités, avant toute décision d'investissement dans les actions d'**Infotel**.

Certains facteurs de risque affectant le secteur des prestations de services informatiques s'appliquent également à **Infotel**. Ces facteurs incluent :

- une concurrence accrue pour les services, avec des stratégies de prix agressives dues à l'arrivée de concurrents venant de pays émergents et l'évolution croissante de la part des prestations au forfait par rapport au chiffre d'affaires ;
- l'utilisation par les clients de nouvelles technologies pour la réalisation de leurs applications informatiques ;
- de nouvelles stratégies d'achat de technologies sur la base des programmes du monde libre ou en « open source ».

Chacune de ces circonstances peut avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Il ne peut y avoir de garantie que les risques décrits dans ce document de référence n'engendreront pas de problèmes affectant de façon significative la situation financière de son activité ou le cours de son action. La Société a procédé à une revue de ses risques listés ci-avant. Il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui viennent d'être présentés. D'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur la Société.

4.1. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

4.1.1. Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables : **Infotel** travaille en effet avec les directions informatiques de grands groupes français et internationaux, clients depuis parfois plus de 30 ans, pour lesquels l'informatique est un outil stratégique et qui n'en sous-traitent des parties qu'à des entreprises pérennes.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 30 du présent document.

Le chiffre d'affaires Services du groupe **Infotel** se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. Au cours des trois derniers exercices la répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Prestations en régie	34,8	37,4	38,99
Prestations forfaitisées et centres de service	65,2	62,6	61,01

Fournisseurs

Il n'existe pas de risques liés aux fournisseurs qui auraient une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**. La charte Qualité du Groupe, établie pour sa certification ISO 9001, énonce une devise : « *faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence* » : **Infotel** a toujours voulu assumer ses choix techniques, en ne dépendant que des compétences de sa direction et de celles de ses équipes internes, et jamais de fournisseurs externes.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle met en place progressivement un encadrement intermédiaire destiné, à terme, à prendre les postes de Direction de la Société.

Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance représente 32 % de l'activité d'**Infotel** en 2009 (33 % en 2008). Le risque de dépendance envers les sous-traitants est faible compte tenu de leur forte atomisation.

Prestations au forfait

Les prestations réalisées par la Société, sont facturés soit au forfait, soit en régie.

Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (CMMI, ISO).

4.1.2. Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion reliant des *mainframes* au Web et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif. Le Groupe a montré qu'il savait évoluer vers d'autres technologies adoptées par ses clients tout en restant leur fournisseur, et également gagner de nouveaux clients.

4.1.3. Baisse des prix

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

4.1.4. Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en perpétuelle mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de logiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2, et qu'il a su renouveler sa gamme pour reprendre des parts de marché à ses concurrents ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de services, et fait maintenant partie des acteurs de référence.

4.1.5. Difficulté à gérer la croissance

Infotel prévoit une croissance dans les années à venir, notamment à l'exportation.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger est effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

4.2. ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS

Les assurances souscrites par le groupe **Infotel** en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur concernent :

- la responsabilité civile ;
- l'ensemble des immobilisations corporelles ;

- les locaux loués ;
- les départs à la retraite ;
- les dirigeants.

L'ensemble de ces contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue, en concertation et avec l'expertise du courtier en charge du dossier du groupe **Infotel**.

Le tableau suivant indique le niveau de couverture des principaux risques potentiels au 31 décembre 2009, ainsi que le montant des primes versées en 2009.

Risque	Niveau de couverture (k€)	Montant des primes 2009 (k€)
Responsabilité civile générale	3100	95
Responsabilité civile exploitation	9100	
Décès des dirigeants	0	11
Départ en retraite	189	0
Dommages matériels	450	17

L'ensemble des risques est réévalué tous les ans par la Direction générale avec actualisation de chaque contrat en fonction des inventaires ou chiffres d'affaires ou autres éléments ayant une incidence sur les contrats.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation.

Toutes les données critiques, comme, en particulier, les sources des logiciels, font l'objet de sauvegardes régulières (« back up ») placées en des lieux physiques différents et stockées dans des coffres ignifugés.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

4.3. RISQUE DE MARCHÉ

4.3.1. Risque de change

En k€	US Dollar	Livre Sterling
Actifs	637	1
Passifs	568	0
Position nette	69	1

La position nette avant gestion correspond à la différence entre l'actif et le passif en devises.

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de ces risques jusqu'à présent, hormis le recours ponctuel à des ventes à terme de devises détenues en banque (3 252 k\$).

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est d'environ 3 878 k€, soit 4,3 % du chiffre d'affaires global.

Une évolution du cours du dollar US de plus ou moins 3 % aurait un impact sur le résultat financier de plus ou moins 20 k€.

Les ventes en Europe sont réalisées dans la zone Euro et ne présentent donc pas de risques de change.

4.3.2. Risque de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif, et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal. La variation de 1 % à la hausse ou à la baisse des taux liés aux actifs financiers détenus qui encourent un risque de taux entrainerait une variation des charges ou produits financiers au 31 décembre 2009 de 106 k€. Cela représenterait 29 % des produits financiers de l'exercice.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

4.3.3. Risque de liquidité

Infotel a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité qu'elle estime nul en raison d'une absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont elle dispose. Par conséquent, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir

4.3.4. Risque sur actions

La politique de gestion de la trésorerie du Groupe est extrêmement prudente : elle consiste à placer les liquidités dans des SICAV de trésorerie et des dépôts à terme pour que ces sommes soient rémunérées et qu'elles puissent être facilement disponibles. L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Le portefeuille de valeurs mobilières et d'actions propres tel qu'il apparaît dans les comptes consolidés du groupe **Infotel**, se décompose de la manière suivante :

- **Infotel SA :**
 - Actions propres : 344 k€
 - SICAV de trésorerie : 0 k€

- **Infotel Conseil :**
 - SICAV de trésorerie : 6 046 k€

Ces actifs ne font l'objet d'aucune provision.

4.4. RISQUES JURIDIQUES

La politique de gestion des risques juridiques consiste à provisionner des sommes relatives à certains conflits, à hauteur du risque estimé de sortie de ressource pour le Groupe. Le montant des provisions pour risque s'élève à 103 k€ (provision pour risque prud'homal d'**Infotel** Conseil).

4.4.1. Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ou de procédures d'homologation.

4.4.2. Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

4.4.3. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables. À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, d'un contentieux dans ce domaine.

Infotel n'est pas dépendant de logiciels appartenant à des tiers : les ventes de logiciels, directes ou indirectes, ne concernent que des logiciels développés par **Infotel** qui n'induisent pas de paiement de redevances.

4.4.4. Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

4.4.5. Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière d'**Infotel**.

4.4.6. Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les actifs du groupe **Infotel**.

4.5. RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société et de ses filiales, aucune autre politique environnementale n'a été mise en place.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

Infotel

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

RCS : Bobigny B 317 480 135.

Code APE – NAF (nomenclature d'activités française) : 5829A (édition de logiciels système et de réseau).

5.1.3. Date de constitution et durée

La société **Infotel** a été constituée le 31 décembre 1979, pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2078, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Infotel

36, avenue du Général-de-Gaulle

Tour Gallieni II

93175 Bagnole Cedex

Téléphone : 01 48 97 38 38

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et par le Décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

5.1.5. Historique

5.1.5.1. Création de la Société : des experts des bases de données et du temps réel (1979 – 1988)

Le groupe **Infotel** a été créé à la fin de 1979, par une équipe d'experts : Bernard Connes-Lafforet, chercheur en mathématiques au CNRS et spécialiste reconnu dans la résolution de problèmes complexes de programmation, nécessitant la construction d'algorithmes sophistiqués, Michel Koutchouk, responsable d'un service de développement d'applications à la Direction informatique d'Air France, et Alain Hallereau, directeur de projets à Cap Gemini, rejoints ensuite par Josyane Muller, qui avait été responsable d'agence à Cap Gemini.

Ils pressentent que les bases de données et le temps réel vont devenir les deux axes de développement de l'informatique des grands comptes, et décident qu'**Infotel** doit être le spécialiste de ces techniques, en offrant des services, de la formation et des logiciels.

L'activité de services du Groupe débute avec quelques grandes entreprises et s'étend par la suite à une gamme de clientèle séduite par la forte notoriété professionnelle de ses fondateurs.

Les premières réalisations de projets au forfait pour de grands comptes ont lieu, et l'expertise et la recherche du Groupe débouchent sur des réalisations novatrices, comme la première dématérialisation du courrier entrant pour une grande compagnie d'assurances.

Avec le développement de la commercialisation de ses premiers logiciels, le groupe **Infotel** adopte une organisation en plusieurs entités, favorisant la séparation juridique entre les activités d'édition de logiciels et les activités de services.

Le succès de ses logiciels (et notamment celui d'Infopak, logiciel de compression de bases de données), auprès d'une clientèle internationale, conduit le Groupe à ouvrir une filiale aux États-Unis et conforte la notoriété d'**Infotel** dans sa capacité de développement et de recherche logicielle.

5.1.5.2. Développement de la Société : des logiciels et des services de proximité autour des bases de données relationnelles (1989 – 1998)

L'activité de services et de formation poursuit son développement autour des technologies utilisées par les grands comptes : **Infotel** devient le spécialiste des bases de données relationnelles dès l'apparition de DB2, et intègre les techniques du client.

Le développement régional commence en 1989 avec l'ouverture de l'agence de Toulouse.

Infotel renforce sa politique d'investissement dans le domaine des services, pour répondre à une forte demande, liée à la mutation des technologies informatiques.

Le Groupe entreprend également durant cette période le développement et le lancement de nouvelles gammes de logiciels utilitaires pour bases de données.

Dès 1996, **Infotel** entrevoit la mutation des systèmes informatiques des grands comptes que provoquera l'arrivée de nouvelles technologies comme Internet et Java.

Le Groupe procède à sa première opération de croissance externe en 1998, et obtient sa certification ISO 9001 la même année.

5.1.5.3. L'expansion autour du Web-To-Database (1999 – 2008)

Le 21 janvier 1999, avec l'introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, **Infotel** franchit une nouvelle étape historique dans son développement, et se donne les moyens de financer ses nouveaux projets de croissance. Le Groupe accélère ensuite sa politique d'acquisitions, en intégrant, dès décembre 1999, la société SI2 et, l'année suivante, les sociétés Sporen et Innovaco Formation.

En 1999, **Infotel** adopte un positionnement stratégique : le Web-To-Database, concept d'offre technique globale pour répondre aux besoins d'évolution et aider les entreprises à ouvrir leur système d'information. Puis le Groupe renforce et dynamise sa force commerciale, tant dans son activité Services où **Infotel** a mis en valeur les résultats de sa veille technologique, notamment en Java, que dans l'activité Logiciels où les compétences techniques des équipes sont utilisées pour développer les gammes de logiciels commercialisées en propre, ou développer et adapter les logiciels utilitaires DB2 vendus par IBM, après un premier accord signé en 1999.

Le Groupe multiplie alors ses capacités d'intervention : dans les Services, avec de nouvelles activités comme la TMA (Tierce Maintenance Applicative), le décisionnel et l'archivage, dans le secteur des Logiciels avec le développement pour IBM de High Performance Unload for DB2 for Linux, Unix and Windows qui optimise facilement et rapidement les déchargements de données sur des environnements distribués.

Le Groupe élabore une stratégie selon trois axes : la proximité des grands comptes, la croissance pour atteindre la taille requise nécessaire pour répondre à leurs appels d'offres, et le maintien de la qualité des prestations et de leur valeur ajoutée. **Infotel** poursuit sa stratégie de croissance externe avec l'acquisition, début 2006, puis l'intégration du groupe Odaxys, basé à Rennes et à Nantes, acteur majeur des services informatiques sur le Grand Ouest.

L'expansion régionale se poursuit avec l'ouverture d'agences (Lyon, Bordeaux, Le Mans, Niort).

5.1.5.4. Le plan « Ambitions 2012 » (2009 - ...)

La croissance a confirmé la justesse du positionnement d'**Infotel** : dans les Logiciels, où les royalties en provenance d'IBM sont le reflet des performances des outils de déchargement rapide de bases de données créés par **Infotel**, dans les Services, où la montée en charge des centres de services et de TMA, des forfaits et des prestations combinant logiciels et services, en particulier autour de l'archivage et du logiciel Arcsys, montrent que les clients considèrent **Infotel** comme un partenaire de premier plan.

L'objectif de devenir un acteur de référence, l'égal des grands dans le paysage informatique français, a été atteint : la qualité des prestations et des logiciels du groupe **Infotel** le fait reconnaître comme un acteur important pour ses clients, ce qui lui permet d'être souvent référencé au premier rang de leurs fournisseurs.

Dans un univers économique qui devient plus difficile, **Infotel** a la volonté de poursuivre son développement. Le plan « Ambitions 2012 » définit deux axes stratégiques de développement :

- les **centres de service**, dans lesquels sont développés, maintenus et testés les applications informatiques de nos clients : implantés à leur proximité, et fonctionnant de manière forfaitisée, ils seront une des clés du développement futur ;
- les logiciels de **dématérialisation** qui arrivent au cœur des préoccupations des clients.

La bonne résistance d'**Infotel** en 2009 est due à la justesse de son positionnement, et est de bon augure pour la suite de son développement.

5.2. INVESTISSEMENTS

La politique d'investissement du Groupe concilie ambition et raison. Ambition, lorsqu'il s'agit de développer les prestations du Groupe, notamment en logiciels, ou de saisir des opportunités de croissance externe. Raison, car **Infotel**, particulièrement soucieuse de sa rentabilité et de son indépendance, privilégie des investissements offrant un retour rapide sur les capitaux engagés.

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, de matériel de transport et de bureau, d'aménagement et d'installation de locaux.

(en k€)	2009	2008	2007
Aménagements installations	332	640	530
Matériel informatique et de bureau	597	503	538
Matériel de transport	58	93	27

Ces investissements sont amortis selon les principes suivants :

Agencements et installations générales	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans

Les budgets annuels d'investissements courants correspondent pour la majeure partie à du renouvellement de l'existant et suivent la croissance de la Société.

Les investissements en cours ont trait au renouvellement global des aménagements, installations, matériels informatiques et de bureau.

Ces investissements sont autofinancés, et aucun investissement particulier n'appelle de commentaires.

Les investissements en recherche et développement figurent au chapitre 11 en page 45.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Pour l'exercice 2009, le Groupe poursuit le renouvellement de ses immobilisations corporelles en fonction de l'évolution de ses activités.

Le principal investissement du Groupe est constitué par la recherche et le développement, détaillé au chapitre 11 « Recherche et développement, brevets et licences » page 45.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. GÉNÉRALITÉS

6.1.1. Principales activités

Infotel est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec ses prestations de conseil, étude, audit de systèmes informatiques et TMA (Tierce Maintenance Applicative) **Infotel** propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, du Web jusqu'aux bases de données ; par ses formations sur mesure, **Infotel** répond aux besoins d'évolution des informaticiens ;
- **Infotel** a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

6.2. STRATÉGIE

Si le groupe **Infotel** a pu progresser depuis trois décennies, c'est qu'il a su rester fidèle à ses valeurs fondamentales, tout en les adaptant à un contexte toujours mouvant.

Les valeurs d'**Infotel** sont caractérisées par plusieurs éléments :

- **l'excellence** : être les meilleurs dans ses pratiques, dans ses métiers, chez ses clients, sur les technologies que le Groupe a choisi de maîtriser, comme celles du Web et des bases de données ;
- **la proximité** : être proche de ses clients, de leurs préoccupations pour amener la meilleure solution à leurs problèmes ; être proche de ses collaborateurs, pour leur assurer la meilleure évolution possible ;
- **le respect** : respecter ses clients et ses collaborateurs, respecter les règles, les délais, les engagements, l'environnement ;
- **l'agilité** : savoir évoluer, maîtriser de nouvelles techniques, améliorer ses pratiques, son métier, ses procédures, sa gestion, s'adapter en permanence tout en restant fidèle à ses autres valeurs (excellence, proximité, respect).

6.2.1. Le modèle d'Infotel

6.2.1.1. Faire de l'informatique un outil performant...

Le métier d'**Infotel**, c'est de concevoir, de réaliser et de maintenir des systèmes informatiques d'excellence, et de les vendre au sein de prestations de service et/ou de logiciels autonomes. **Infotel** est un constructeur d'applications de l'informatique pour ses utilisateurs, au-delà des notions cloisonnées d'éditeur de logiciel ou de SSII.

6.2.1.2. ... pour ses plus grands utilisateurs ...

Les clients d'**Infotel** ont en commun de faire reposer leur développement sur des systèmes informatiques performants. Pour eux, l'informatique est stratégique. C'est souvent leur outil de production (c'est le cas des banques, des assurances, des organismes de retraite). C'est aussi ce qui contribue à leur avantage concurrentiel, comme pour les entreprises des secteurs des transports ou de l'aéronautique.

Comme l'informatique n'est pas leur métier, ils cherchent des spécialistes pour la gérer, en particulier au sein de centres de service : la vocation d'**Infotel** est d'être le partenaire fiable et durable de ces entreprises ou ces administrations, depuis la conception des outils jusqu'à la réalisation et la maintenance des programmes.

6.2.1.3. ... au service de la croissance

C'est au service de la croissance de ses clients et de leurs besoins informatiques qu'**Infotel** trouve sa propre croissance.

Cette croissance est multidimensionnelle :

- croissance verticale, par la connaissance des métiers et des contraintes des clients, et leur application sans discontinuité depuis le conseil de haut niveau jusqu'à la réalisation et la maintenance ;
- croissance horizontale et géographique : partout où sont ses clients, en France, et vers toutes leurs implantations nationales ou internationales, et quel que soit leur secteur économique ;
- croissance technologique et fonctionnelle, à l'écoute de nouvelles techniques et de nouveaux métiers qu'il faut maîtriser pour créer la croissance de demain.

6.2.1.4. Une synthèse : la Charte Qualité

Pour satisfaire ses clients, **Infotel** s'engage :

- à écouter leurs besoins, et à les anticiper grâce à une R&D permanente sur les technologies de pointe ;
- à maîtriser leurs projets sur les plans fonctionnel et technique ;
- à aller au-delà de leurs attentes de conseil, de délais et de performance.

Pour satisfaire ses collaborateurs, **Infotel** s'engage :

- à élever leur potentiel par des formations initiales et complémentaires ;
- à dynamiser leur évolution par un suivi permanent et attentif de l'encadrement ;
- à impulser leur progression de carrière par des missions valorisantes.

En résumé : ***Faire ce que l'on maîtrise et maîtriser ce que l'on fait, pour viser l'excellence.***

6.2.2. Le plan « Ambitions 2012 »

Pour les années à venir, **Infotel** a défini un nouveau projet : le plan « Ambitions 2012 ».

Au-delà de ses domaines d'excellence actuels qui perdureront, **Infotel** a l'ambition, dans le cadre de ce nouveau plan, de :

- devenir un partenaire de référence des grands acteurs dans le cadre de centres de service ;
- devenir un leader incontournable de la dématérialisation.

Pour réaliser ces ambitions, des actions seront mises en place.

6.2.2.1. Pour devenir partenaire de référence pour les centres de service

Le contexte des relations entre grands donneurs d'ordres et sociétés de services a changé : ce ne sont plus des ressources qu'ils recherchent, mais un engagement total. **Infotel**, qui a devancé cette mutation, veut baser sa croissance future sur les engagements de résultats.

Les centres de service

Le centre de service consiste à prendre en charge totalement une partie des développements informatiques et de la maintenance d'une entreprise, avec des engagements à respecter (qualité de services, prix, délais, etc.).

Le plan « Ambitions 2012 » verra ce mode de fonctionnement s'affirmer pour constituer la quasi-totalité des prestations de service d'**Infotel**, dans ses diverses formes :

- *les forfaits* consistent à prendre totalement en charge la réalisation d'applications, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Ils peuvent être des forfaits unitaires, obtenus après réponse à un appel d'offres pour un nouveau client, ou des forfaits de réalisation au sein du centre de service d'un client existant. Dans tous les cas, c'est la culture technique des équipes qui savent évaluer les charges et les risques, et respecter les délais, ainsi que la maîtrise des réalisations et des tests qui constituent l'avantage concurrentiel d'**Infotel** ;
- les TMA et les TRA :
 - la TMA (Tierce Maintenance Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement les évolutions d'une ou de plusieurs applications ou sous-systèmes ;
 - la TRA (Tierce Recette Applicative) consiste, pour un client, à sous-traiter totalement, pour une ou de plusieurs applications ou sous-systèmes, les opérations de test et de recette, qu'elles soient fonctionnelle, technique, de performance, etc.

- **La localisation des centres de service** : le centre de service est efficace s'il est proche, géographiquement et culturellement, du client. **Infotel** continuera de privilégier cette proximité, grâce à ses diverses implantations, plutôt que de recourir à des solutions d'offshore éloigné, dont la seule problématique est un gain à court terme sur les coûts de main d'œuvre.

6.2.2.2. Pour devenir leader de la dématérialisation

Présent sur ce domaine depuis 25 ans, avec le système Imadoc et ses applications, comme la première dématérialisation du courrier entrant pour la compagnie d'assurances UAP et la première dématérialisation des signatures pour la banque Indosuez, **Infotel** était un pionnier trop en avance sur le marché.

Aujourd'hui, la dématérialisation devient une nécessité : sans elle, les volumes deviennent ingérables et les coûts exorbitants.

Grâce à sa plate-forme technologique Arcsys, et aux compétences acquises grâce à la réalisation de gros projets autour d'elle, **Infotel** entend devenir un leader de la dématérialisation, dans toutes ses formes, actuelles et à venir, comme :

- l'archivage patrimonial ;
- la dématérialisation de factures ;
- le dossier médical personnel ;
- le contrôle fiscal des comptabilités informatisées ;
- etc.

Le plan « Ambitions 2012 » verra **Infotel** devenir le maître d'œuvre global d'opérations de dématérialisation, depuis leur identification jusqu'à leur mise en place logicielle et organisationnelle

6.3. LES SERVICES : LES RÉPONSES SUR MESURE À PROXIMITÉ DES CLIENTS

Dans cette activité, les prestations d'**Infotel** consistent à conseiller, rechercher et réaliser des solutions complexes et innovantes intégrant les technologies les plus pointues.

Infotel a sa conception du service. C'est :

- d'être le partenaire privilégié des entreprises qui souhaitent faire évoluer leur système d'information en leur offrant des prestations de haute qualité, basées sur les compétences et l'avance technique des équipes de la Société ;
- d'anticiper en permanence les demandes et les besoins des clients en étant à la pointe des technologies émergentes pour les aider à les comprendre et à les utiliser au mieux ;
- de conserver la confiance de ses clients grands comptes (les premiers clients d'**Infotel** comptent aujourd'hui parmi ses plus gros clients) en continuant d'être attentifs à leurs besoins et aux évolutions du marché ;
- de se positionner, avec ses centres de service, comme un acteur de proximité pour ses clients, en étant proche de leurs préoccupations, de leurs problèmes, de leur culture, de leurs implantations géographiques, de leurs équipes.

6.3.1. Les spécificités d'Infotel

La compétence technique

L'expertise d'**Infotel** s'étend sur toutes les couches du système d'information de l'entreprise, du poste de travail au serveur central :

- au niveau du poste client (front-end), avec les navigateurs, les langages comme HTML, XML, Javascript, Java, les techniques comme Ajax et le client riche ;
- au niveau des serveurs intermédiaires (middle-end), avec la maîtrise des middlewares, des couches réseau et des pare-feu, des systèmes d'exploitation comme Windows ou Unix et ses variantes comme Linux, des serveurs d'applications comme Websphere ou Tomcat, de Java (JEE) et des EJB, etc. ;
- au niveau des serveurs centraux (back-end), avec une expertise reconnue des systèmes d'exploitation comme z/OS, des moniteurs temps réel (CICS, IMS), des systèmes de gestion de bases de données (IMS, DB2, Oracle, ...), des langages et des applications.

Infotel place la maîtrise des techniques, qu'elles soient pérennes ou émergentes, au cœur du métier de l'entreprise.

La maîtrise de l'ensemble des activités du service informatique

Les prestations d'**Infotel** couvrent la totalité du cycle de vie des applications, depuis leur conception initiale jusqu'à leur évolution après leur mise en production.

Les équipes d'**Infotel** interviennent :

- dans les phases d'étude, au niveau des choix d'architecture, des choix méthodologiques, des spécifications et de la conception ;
- dans les phases de réalisation, en prenant en charge partiellement ou totalement (au forfait) la construction des applications et en assurant les tests et la recette ;
- durant le fonctionnement opérationnel, en assurant la maintenance des applicatifs (au sein de centres de service avec des activités de TMA et de TRA), les audits de performances et les actions d'optimisation qui permettent de tirer le meilleur parti des investissements consentis.

Sur toutes les phases du cycle de vie des applications, l'expérience d'**Infotel** est une garantie de qualité.

La proximité des clients

Infotel dispose d'implantations lui permettant de couvrir les besoins de ses clients :

- une implantation en région parisienne, à partir de Bagnolet et de Neuilly-sur Seine ;
- une couverture du Sud-Ouest de la France à partir des agences de Toulouse et de Bordeaux ;
- une implantation dans l'Ouest, à partir de Rennes, Nantes, Le Mans, Niort et Brest, grâce à la filiale Odaxys (devenue **Infotel** Ouest en 2010) ;
- des implantations dans le Sud-Est, à partir de Lyon, et, en 2010, de Nice et d'Aix-Marseille grâce à Addax ayant rejoint le Groupe début 2010.

Une organisation et des moyens adaptés

Pour exercer au mieux ses activités, **Infotel** dispose de moyens humains et matériels :

- l'équipe dirigeante est constituée de véritables professionnels, ayant tous exercé le métier du service informatique ;
- une fonction de Recherche et Développement qui a pour mission d'être en veille technologique permanente pour être garant de l'excellence technique ;
- des plates-formes techniques disposant des matériels et logiciels nécessaires à l'anticipation des besoins à la formation des équipes et à la réalisation des projets.

6.3.2. Quelques-unes des références prestigieuses du groupe Infotel

Dans son activité de service, **Infotel** intervient dans quatre secteurs principaux :

- **Banques / Finance** : Banque de France, Groupe BNP Paribas, Groupe Banques Populaires, Groupe Caisse d'Épargne, Groupe Crédit Agricole, Groupe Crédit Mutuel, Société Générale, Fortuneo, La Banque Postale, etc.
- **Assurances / Retraite** : AGF, AGIRC ARRCO, AGME Groupe Mornay et CIGMA (Aramice), AG2R, AXA, APB, Europ Assistance, GENERALI, Groupama GAN, MMA, MAAF, MAIF, SCOR, Swiss Life, Lybernet, etc.
- **Industrie** : EADS, Airbus Industries, Eurocopter, Astrium, Groupe PSA (Peugeot, Citroën), Siemens, Sun, Groupe Total, Fromageries Bel, LDC, Daunat, Coopagri, Sanders, etc.
- **Transport / Services / Télécoms / Distribution / Administrations** : Air France KLM, Bouygues Télécom, CGEA, EDF, Éducation Nationale (CINES, CNOUS, CROUS, Rectorats), EPO (European Patent Office), Euroclear, Gefco, Groupe Accor, Groupe Leclerc, La Poste, Nouvelles Frontières, Orange, Semvat, SNCF, Sysmedia, Yves Rocher, E. Leclerc, Système U, etc.

6.4. LES LOGICIELS : LES OUTILS DES GRANDS SYSTÈMES D'INFORMATION

6.4.1. Concevoir et commercialiser des logiciels performants

Les bases de données sont une ressource vitale pour l'entreprise. Pour les gérer au mieux, optimiser leur fonctionnement et assurer leur exploitation permanente, il faut des outils performants.

Depuis le début de la société, **Infotel** a développé des logiciels améliorant les fonctionnalités des grands systèmes informatiques, comme Infopak, leader de la compression des bases de données.

Ces logiciels sont développés par les équipes d'**Infotel** basées dans ses laboratoires à Paris et à Toulouse.

Ils sont commercialisés en France et en Europe francophone par ses équipes commerciales, et dans le reste du monde par des distributeurs ou par IBM pour les logiciels ayant fait l'objet d'accords de distribution. Outre les licences vendues par IBM, plus de 330 licences des logiciels **Infotel** sont exploitées dans le monde.

6.4.2. Des logiciels répondant aux besoins des grands sites informatiques

Infotel conçoit, développe, commercialise et maintient des logiciels, qui évoluent, se complètent et sont perfectionnés au fil du temps. Leur domaine commun est la gestion des données de grand volume, sous tous leurs aspects :

La gestion des sauvegardes et restauration des données

La gamme Master Util est une suite de solutions logicielles automatisées assurant les réorganisations, les restaurations et les sauvegardes des bases de données.

Appartenant à cette gamme, le logiciel InfoUnload a donné naissance aux logiciels IBM DB2 High Performance Unload for z/OS, et IBM Optim High Performance Unload for DB2 for Linux, Unix and Windows, commercialisés par IBM.

La gamme InfoRecovery propose une solution logicielle qui assure les restaurations et les sauvegardes des données.

La gestion des performances des bases de données

La gamme InfoOptimizer présente une suite de solutions logicielles automatisées dont Infoscope, assurant la qualité et la performance des applications utilisant des bases de données DB2 et Oracle. Elle sera complétée notamment par le logiciel TAO₂ automatisant les tests.

La modernisation des applications

La gamme Info-Wink une solution logicielle permettant de « webiser » les applications mainframe.

Ce logiciel peut se vendre avec des prestations de service associées, ce qui lui donne un potentiel intéressant pour les activités de logiciel comme de service d'**Infotel**.

La gestion des données dématérialisées

Infotel propose une solution intégrée offrant une réponse complète et multi-plate-forme. Le logiciel **Arcsys**, plate-forme technologique pour les opérations d'archivage et de dématérialisation, résulte de plus de 15 ans d'expérience dans les grands projets de ces domaines.

Il apporte une réponse aux besoins multiples du marché de l'archivage et de la dématérialisation sous ses aspects économique et technique, documentaire, patrimonial, fiscal, légal.

Arcsys amène à la fois du chiffre d'affaires Logiciels et des prestations de services.

6.4.3. Le support technique

Infotel offre un support technique qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des clients. Dès l'acquisition d'un produit, un numéro de téléphone direct les met en contact à tout moment avec le support, pour une assistance technique en français ou en anglais.

6.5. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.5.1. Le marché des Logiciels et Services en France

Syntec informatique, dans son communiqué du 1^{er} avril 2010, analyse ainsi le marché des logiciels et des services en France :

« Les Logiciels et Services en 2009

Dans un contexte économique particulièrement dégradé, le marché français des Logiciels & Services a enregistré un repli de 4 % en 2009, après 4 années consécutives de croissance supérieure à 5 %.

Le secteur des Logiciels & Services a comme prévu été impacté par la chute de l'investissement en France (-7,7 %) qui s'est matérialisée par un gel partiel des projets, l'allongement des cycles de décision et une très forte pression sur les prix.

Néanmoins, les entreprises du secteur ont fait preuve d'une certaine capacité de résistance. La gestion fine de la crise et le recul relativement limité des marges même en bas de cycle témoignent de la plus grande maturité et de l'industrialisation du secteur.

L'activité a été en repli sur l'ensemble des segments à l'exception de l'infogérance qui a connu une croissance légèrement positive. Le contexte a été particulièrement défavorable à l'activité de R&D externalisée, au Conseil, à la Formation et à l'Assistance Technique. Conformément aux prévisions de Syntec informatique, l'Offshore n'a pas profité du contexte économique pour accélérer sa progression.

2010 : Reprise progressive de l'activité pour les Logiciels et Services

Profitant de la sortie de récession de l'économie française, le secteur des Logiciels & Services devrait progressivement retrouver le chemin de la croissance en 2010. Les niveaux de croissance sur l'année resteront inférieurs aux niveaux d'avant-crise: 0,5 % pour le Conseil et les Services informatiques, 2 % pour les Logiciels et 1 % pour le Conseil en Technologies.

Bénéficiant d'un effet de base favorable, les Logiciels et la R&D externalisée bénéficieront en premier lieu de la reprise. Dans les Logiciels, le contexte est favorable aux instruments d'analyse et de pilotage de la performance.

L'infogérance poursuivra une dynamique de croissance similaire à 2009. Dans des volumes encore limités, le Saas (Software as a Service) poursuivra sa progression.

Certains secteurs clients tireront plus particulièrement la croissance en 2010. C'est le cas du Secteur Public, avec la poursuite des investissements dans les grands programmes gouvernementaux. Les volumes d'affaires devraient également rester bien orientés dans l'Énergie et des Utilities, où il faudra accompagner les projets de refonte et les investissements dans les technologies de dernière génération, notamment le nucléaire et les énergies vertes. Enfin l'activité des Logiciels & Services devrait rester dynamique dans la Finance via la conduite de projets liés au réglementaire et à la rationalisation.

Le baromètre Syntec informatique du moral des Dirigeants (1) est en amélioration. Une majorité des chefs d'entreprise du secteur anticipent une amélioration progressive de l'activité, notamment une hausse des carnets de commandes et une accélération des cycles de décision. Leurs inquiétudes persistent toutefois sur les prix malgré une certaine stabilisation. Syntec informatique prépare différentes initiatives dans ce domaine visant à expliquer la valeur effective apportée par les activités IT dans les organisations.

Les résultats de l'enquête « DSI » menée dans le cadre de l'Observatoire de conjoncture de Syntec informatique révèlent des disparités dans l'évolution des budgets mais confirment la volonté d'externalisation des entreprises clientes. Les priorités des DSI évoluent: les critères de coûts ne sont plus en tête, la valeur métier créée par le projet et l'impact sur l'amélioration des processus de l'entreprise priment désormais (critères décisifs pour 60% des DSI interrogées).

(1) défini sur la base de leur appréciation des taux d'utilisation, carnet de commandes, évolution des prix et cycles de décision ».

La position d'Infotel

D'après la dernière enquête annuelle disponible, publiée par Pierre Audoin Consultants pour 01 Informatique le 28 mai 2009, **Infotel** apparaissait au 70^e rang des sociétés françaises de logiciels et services classées selon le chiffre d'affaires en France en 2008.

6.5.2. Répartition de l'activité d'Infotel

On trouvera ci-dessous les informations plus détaillées sur la répartition de l'activité d'**Infotel** :

Répartition par activité

k€	2009		2008		2007	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Services	83 476	94	82 732	93	78 351	92
Logiciels	5 767	6	5 812	7	6 038	8
dont royalties IBM	3 207		3 043		3 132	
Total	89 243	100	88 544	100	84 389	100

Répartition par zone géographique

k€	2009		2008		2007	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
France	81 705	92	81 745	92	77 792	92
Europe (Hors France)	3 661	4	2 851	3	2 184	3
États-Unis	3 877	4	3 948	4	4 413	5
Total	89 243	100	88 544	100	84 389	100

Répartition de l'activité Services par secteur économique

	% CA 2009	% CA 2008	% CA 2007
Banque Finance	22,7 %	19,8 %	20,3 %
Assurances / Retraite	17,4 %	18,6 %	19,6 %
Industries	41,8 %	39,6 %	35,2 %
Services / Transport / Télécoms	15,8 %	22,0 %	24,9 %

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2009	% CA 2009	2008	% CA 2008
Client N° 1	16 906	20,5 %	17 000	20,5 %
Client N° 2	10 234	12,4 %	9 125	11,0 %
Client N° 3	8 120	9,9 %	7 273	8,8 %
Client N° 4	4 966	6,0 %	5 000	6,0 %
Client N° 5	3 880	4,7 %	4 703	5,7 %
Client N° 6	3 788	4,6 %	3 088	3,7 %
Client N° 7	3 065	3,7 %	2 506	3,0 %
Client N° 8	2 583	3,1 %	2 280	2,8 %
Client N° 9	2 162	2,6 %	3 770	4,6 %
Client N° 10	1 938	2,4 %	2 207	2,7 %

La concurrence sur les services

Dans son activité de services, **Infotel** rencontre, selon le type de contrat, différents acteurs :

- des acteurs internationaux (comme Capgemini, Logica, Atos Origin) chez les clients qui recherchent des fournisseurs leur assurant une couverture dépassant le territoire ; **Infotel** peut répondre à cette concurrence en animant ou en participant à des consortiums permettant d'offrir à ces clients une couverture d'activités et de territoire répondant à ses besoins ;
- des acteurs nationaux que sont des sociétés de services de plus grande taille comme Sopra, GFI Informatique, etc. ; **Infotel** sait affronter ces concurrents sur des appels d'offres qu'elle remporte souvent par la pertinence de ses réponses et la qualité de ses solutions ;
- des acteurs locaux ou spécialisés, ayant des compétences spécifiques sur des logiciels, des solutions, des domaines fonctionnels ou des clients particuliers.

La variété des domaines d'intervention d'**Infotel** fait que la Société ne rencontre pas toujours systématiquement les mêmes concurrents, et le professionnalisme de ses équipes place souvent **Infotel** dans le peloton de tête des fournisseurs préférés de ses clients.

La concurrence sur les logiciels

Dans son activité d'édition de logiciels, les deux principaux concurrents d'**Infotel** sont les grands éditeurs américains : Computer Associates et BMC Software, qui sont aussi les adversaires d'IBM dans sa stratégie de reconquête du segment des logiciels utilitaires des bases de données relationnelles.

Pour l'archivage et la dématérialisation, **Infotel** rencontre à la fois des fournisseurs de matériel, des éditeurs et des intégrateurs, comme, par exemple, EMC (qui a repris Documentum et Legato), et IBM (qui a repris FileNet), et des sociétés de plus petite taille cherchant à tirer profit de la dynamique de ce segment de marché. La double compétence d'**Infotel** (éditeur de logiciels et société de services) est un atout, les clients préférant un interlocuteur unique capable de personnaliser et de mettre en place les solutions.

6.5.3. Logiciels outils

Au classement des éditeurs de logiciels publié par le CXP et Truffle Venture en avril 2010, **Infotel** se positionne au 92^e rang français pour son activité d'édition de logiciels.

6.6. ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

2009 a vu le lancement opérationnel de notre filiale Harwell Management spécialisée dans le conseil haut de gamme et la prise d'une participation de 33,33 % dans la société Archive Data Software, spécialisée dans l'archivage électronique, et distribuant notre logiciel Arcsys.

6.7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Infotel détient les droits de propriété industrielle et intellectuelle de ses logiciels. **Infotel** a mis en place des procédures visant à protéger ses droits, notamment en imposant au personnel ayant accès aux informations patrimoniales de la Société de respecter un engagement de confidentialité dans le cadre d'un règlement intérieur, et en restreignant l'accès aux codes sources des logiciels de la Société. **Infotel** s'appuie sur la réglementation en matière de secret commercial et de droits d'auteur, qui n'offre cependant qu'une protection limitée, pour assurer la protection de ses produits logiciels, de sa documentation et des supports écrits divers. **Infotel** pourra se défendre pour protéger ses droits de propriété industrielle et intellectuelle s'appuyant sur les lois sur les droits d'auteur et les dépôts de marques et de produits, le secret commercial, les accords de confidentialité et les termes des contrats.

La marque **Infotel** et celle de ses produits sont enregistrées en Europe, en Amérique du Nord et dans certains pays asiatiques.

Infotel SA commercialise les licences, propriété intellectuelle d'**Infotel** en échange du paiement de redevances. Les codes sources des logiciels ont été déposés en France à l'Agence pour la Protection des Programmes.

6.8. POSITION CONCURRENTIELLE

La position concurrentielle du groupe **Infotel** est décrite dans le paragraphe 6.5 « Principaux marchés ».

7. ORGANISATION DU GROUPE

Infotel SA détient directement 100 % du capital de sa filiale française **Infotel** Conseil (elle-même détenant la société Odaxys, devenue **Infotel** Ouest en 2010) et 100 % de ses filiales étrangères.

Infotel SA assure la direction générale du Groupe, et exerce des activités propres de formation et de conception et de ventes de logiciels. Elle assure aussi la recherche et développement des logiciels du Groupe. **Infotel** SA détient la propriété intellectuelle de ses logiciels et la partie la plus importante de la trésorerie du Groupe.

Le Comité de direction se partage entre **Infotel** SA et sa principale filiale **Infotel** Conseil dont le poids dans l'activité économique du Groupe est le plus important de toutes les filiales.

Les résultats propres d'**Infotel** SA figurent au titre 20.3 « États financiers sociaux » en page 103.

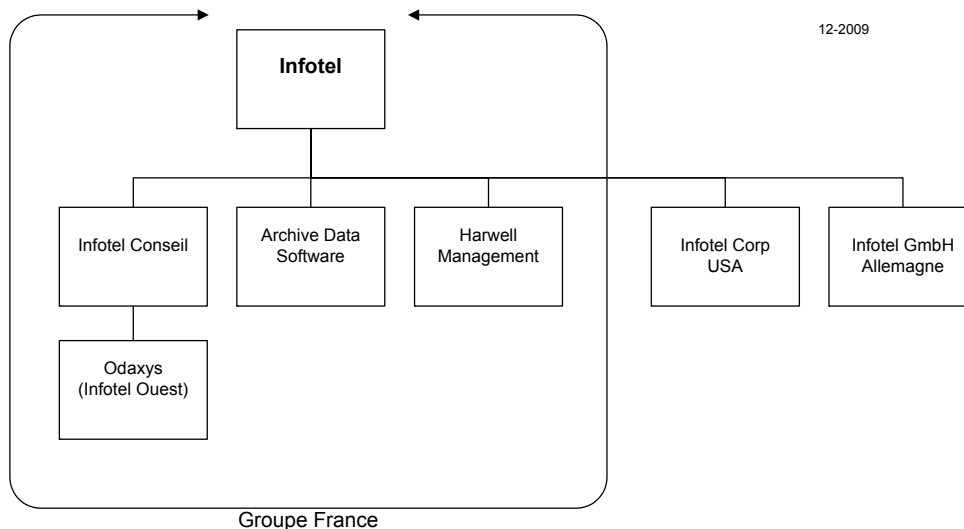
7.1. PLACE DE LA SOCIÉTÉ INFOTEL AU SEIN DU GROUPE

7.2. FILIALES

7.2.1. Description et activité des filiales

La société **Infotel** SA est la société mère d'un Groupe incluant, au 31 décembre 2009, les filiales françaises **Infotel** Conseil, Odaxys, Harwell Management et Archive Data Software et deux filiales étrangères.

L'organigramme ci-dessous montre les liens en capital entre les sociétés opérationnelles du Groupe.



Infotel Conseil exerce les activités de prestations de services du Groupe. Elle est basée à Neuilly-sur-Seine, et exerce son activité en région parisienne, dans le Sud-Ouest depuis ses sites de Toulouse et de Bordeaux, et dans le Sud-Est depuis Lyon.

La société Odaxys, devenue **Infotel** Ouest en 2010, exerce des activités de services dans l'Ouest de la France, depuis ses locaux de Rennes, Nantes, Le Mans, Niort, Brest. En 2009, la Société a modifié ses locaux de Rennes, Nantes, et Brest pour satisfaire à l'extension de ses activités.

La société Harwell Management est basée à Neuilly-sur-Seine, et exerce une activité de prestation de service informatique spécialisée dans le conseil haut de gamme.

La société Archive Data Software est basée dans la région lyonnaise et exerce une activité spécialisée dans l'archivage électronique.

Les filiales étrangères distribuent à l'exportation les logiciels développés par **Infotel SA** :

- **Infotel Corp.** (Tampa - Floride) assure le support technique aux États-Unis et gère certains distributeurs ;
- **Infotel GmbH** (Francfort) distribue en Allemagne.

Parmi les dirigeants de la société mère, seule Madame Josyane Muller, Directeur général délégué de la société **Infotel SA** exerce des fonctions dans les filiales. Elle est Président des sociétés **Infotel Conseil** et **Odaxys**.

Infotel Luxembourg, a été liquidée en janvier 2009

7.2.2. Activité d'Infotel Conseil en 2009

Le chiffre d'affaires d'**Infotel Conseil** s'est élevé à 77 072 k€ pour l'exercice 2009 contre 75 264 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de l'ordre de 2,40 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 5,6 %. Elles passent de 68 176 k€ en 2008 à 72 024 k€ en 2009.

Le résultat d'exploitation qui s'élève à 5 278 k€ représente 6,85 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2009, alors que le résultat d'exploitation de l'exercice précédent s'élevait à 7 260 k€ et représentait 9,6 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de 1 040 k€ contre un bénéfice de 357 k€ pour l'exercice précédent.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 699 k€ et de la participation des salariés d'un montant de 1 017 k€, le résultat net comptable s'élève à 4 540 k€ contre 4 877 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.3. Activité d'Odaxys en 2009

Le chiffre d'affaires d'**Odaxys**, détenue à 100 % par **Infotel Conseil**, qui était de 11 611 k€ au titre de l'exercice 2008 s'élève pour 2009 à 11 027 k€, marquant ainsi une baisse de 5 %.

Les charges d'exploitation ont diminué de 0,02 %. Elles passent de 11 227k€ pour l'exercice 2008 à la somme de 11 008 k€ pour l'exercice écoulé.

Odaxys maintient un bon niveau d'activité grâce à son implantation régionale et ses centres de services du Mans et de Nantes.

Le résultat d'exploitation de 119 k€ représente 1,08 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2009, alors que le résultat d'exploitation 2008 s'était élevé à 543 k€, représentant 4,7 % du chiffre d'affaires

Le résultat financier se solde par un bénéfice de 18 k€ contre 69 k€ en 2008.

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 24 k€, le résultat net comptable s'élève à 103 k€ contre 351 k€ pour l'exercice précédent.

7.2.4. Activité d'Harwell Management en 2009

Le chiffre d'affaire d'**Harwell Management** détenu à 40 % par **Infotel SA** s'élève en 2009 pour son premier exercice à 1 300 k€, et le résultat financier se solde par un bénéfice de 59 k€.

7.2.5. Activité d'Archive Data Software en 2009

Archive Data Software détenu à 33,33 % par **Infotel SA** n'a réalisé aucun chiffre d'affaires pour l'année 2009 compte tenu de sa création récente.

7.2.6. Autres informations sur les filiales

On trouvera ci-dessous d'autres informations sur les filiales, et en particulier leur chiffre d'affaires et leur résultat.

k€	Infotel Conseil	Infotel Software	Infotel Corporation	Infotel Gmbh	Harwell Management	Archive Data Software
Capital	6 480	1	1	26	180	150
Capitaux propres (hors capital et avant résultat)	17 427	0	40	-15	0	0
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	100 %	40 %	33,33 %
Valeur d'inventaire 31/12/2009	6 268	1	1	26	72	50
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0
Cautions données en faveur de la filiale	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	77 072	0	673	89	1 300	0
Résultat 2009	4 540	0	33	16	59	0
Dividendes encaissés de la filiale	3 800	0	0	0	0	0

Les flux financiers existant entre la société mère et ses filiales sont les suivants :

Frais de gestion	1 693 k€	Facturés par Infotel SA à Infotel Conseil
Frais de formation	208 k€	Facturés par Infotel SA à Infotel Conseil
Mise à disposition de personnel par Infotel Conseil à Infotel SA	3 235 k€	Facturés par Infotel Conseil à Infotel SA

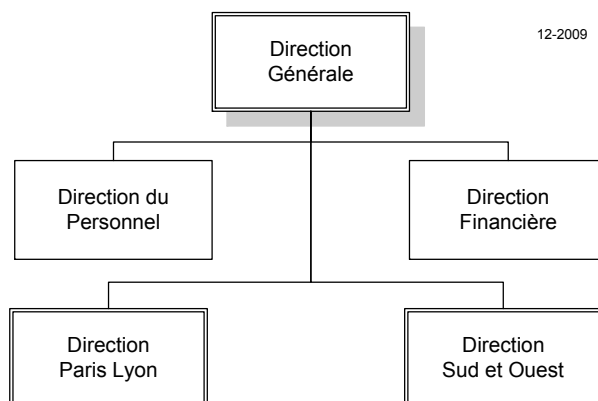
Tableau de synthèse des relations mère-filiales				
Valeurs en consolidation (sauf dividendes) en k€	Infotel Conseil	Autres Filiales	Infotel	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	3 301	5 122	1 726	10 149
Endettement financier hors groupe	0	0	0	0
Trésorerie au bilan	12 197	1 784	5 965	19 946
Flux de trésorerie nets totaux	- 1 679	- 74	- 26	- 1819

7.3. ORGANISATION FONCTIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES

Le système Qualité d'**Infotel**, qui décrit notamment l'organisation et le fonctionnement du Groupe, définit la structure du Groupe comme un ensemble d'entités. L'entité correspond à une direction, un département ou un service, qui assure de façon autonome tout ou partie des fonctions et métiers du Groupe. On utilisera ce même terme pour décrire l'organisation et le fonctionnement du groupe **Infotel**.

7.3.1. Organigramme fonctionnel

Il se présente ainsi :



Le Groupe est composé d'entités regroupées en deux catégories :

- les directions opérationnelles :
 - la Direction Paris-Lyon ;
 - la Direction Sud et Ouest ;
- les directions fonctionnelles :
 - la Direction du personnel ;
 - la Direction financière.

7.3.2. Les entités et leur rôle

La Direction générale Groupe

La Direction générale Groupe définit la stratégie du Groupe et assure la cohérence des actions. Son rôle est de :

- coordonner et contrôler les actions des entités ;
- prendre les décisions et effectuer les contrôles financiers et budgétaires ;
- prendre les décisions générales de fonctionnement.

Certaines des tâches, comme la communication, sont rattachées à la Direction générale.

La Direction Paris-Lyon

Cette direction est chargée de concevoir de commercialiser et de rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de ce périmètre géographique. Elle comprend des organes fonctionnels transverses et des organes opérationnels.

Les organes fonctionnels sont :

- les ingénieurs technico-commerciaux, dont les rôles sont d'assister les commerciaux dans leurs tâches d'avant-vente et d'apporter leur support aux projets ;
- le Recrutement et la Qualité.

Au niveau opérationnel, on trouve des Départements (il y en a trois aujourd'hui : Assurances-Retraite, Banques-Finance et Industrie-Services) auxquels sont rattachés des commerciaux.

La Direction Sud et Ouest

Cette direction comprend trois départements :

- le département Logiciels, situé à Toulouse, chargé de la conception, du développement, de la maintenance et du support technique des Logiciels ;
- le département Sud-Ouest, chargé de concevoir de commercialiser et de rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients de sa zone géographique, et comprenant les deux agences de Toulouse et celle de Bordeaux, ainsi que les ingénieurs commerciaux, les technico commerciaux et le recrutement ;
- le département Ouest, réalisant les mêmes missions que le département Sud-Ouest dans sa zone géographique, et comprenant les agences de Rennes, Le Mans et Brest d'une part, et de Nantes et Niort d'autre part, ainsi que les ingénieurs commerciaux et le recrutement.

La Direction du personnel

Cette Direction gère l'ensemble du personnel du Groupe. Les dirigeants d'**Infotel** attachent une importance particulière aux ressources humaines. Dans une activité de services et une conjoncture marquée par une exigence croissante d'une clientèle fidèle, il est essentiel pour **Infotel** de s'assurer un recrutement constant de bonne qualité et une fidélité du personnel. **Infotel** y parvient par une politique de ressources humaines dont les éléments principaux sont :

- la motivation de ses collaborateurs auxquels la Société s'efforce de donner la formation nécessaire pour leurs interventions chez les clients, et un plan de carrière leur permettant de bien évoluer au sein du Groupe et d'y faire une plus longue carrière qu'ailleurs, aidant ainsi à préserver l'investissement le plus précieux pour une société de services : l'investissement humain ;
- la technicité à tous les niveaux hiérarchiques qui permet à chacun, débutant ou confirmé, d'effectuer les missions en fournissant une aide effective au client, tout en étant bien suivi par la Société ;
- l'accessibilité à tous les dirigeants que chacun peut consulter quand il le souhaite pour tout problème technique, personnel ou de relations dans le travail.

La Direction financière

La Direction financière a en charge la gestion de la comptabilité et de la trésorerie du Groupe, ainsi que celle du contrôle de gestion. Ses tâches sont exécutées directement ou à l'aide de cabinets extérieurs.

Le Comité de direction

Le Comité de direction est l'instance de décision du Groupe.

Ses principaux rôles sont :

- d'étudier les mesures concernant le fonctionnement du Groupe et décider de leur application ;
- de procéder à un examen mensuel du compte-rendu d'activité synthétique, à un examen trimestriel du compte-rendu détaillé des entités opérationnelles, et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs ;
- de contrôler l'avancement des décisions ;
- de coordonner les actions des diverses entités ;
- de convoquer, le cas échéant, des personnes nécessaires à l'instruction de dossiers ou à la prise de décisions.

Le Comité de direction du Groupe se compose de 5 membres :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué et Directeur Sud et Ouest ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué et Directeur Paris-Lyon.

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. LOCAUX UTILISÉS PAR LE GROUPE

Lieux	Surface en m ²	Type de locaux	Loyer annuel €	Loyer au m ²	Propriétaire ou Mandataire
Infotel 36, av. du Général-de-Gaulle 93170 Bagnolet					
* Siège – 11 ^e étage	1 080	Bureaux	167 908	155	SCPI Slivimo
* 8 ^e étage	354	Bureaux	38 940	110	SCPI. Fructipierre
* 7 ^e étage	1 076	Bureaux	139 880	130	SCI TG Bagnolet
Infotel Conseil 6 rue des Graviers 92200 Neuilly-sur-Seine					
* Siège - 4 ^e étage	610	Bureaux	291 416	478	GECINA SA
* Blagnac le Millénaire	3 335	Bureaux	422 000	126	EDISSIMO
* Bordeaux – Mérignac	460	Bureaux	42 000	91	Bernard Magrez Immo.
Odaxys 29 rue de Lorient 35000 Rennes					
* Siège social - Plateau lot n°122	324	Bureaux	47 000	145	SCI Le Papyrus
* Siège social - Plateau lot n°123	145	Bureaux	34 000	145	SCI Lorient Bys
* Nantes rue de Thessalie	286	Bureaux	48 041	168	SCI PRERIAL

Aucun équipement n'est financé par des contrats de crédit bail au 31 décembre 2009.

Pour les filiales étrangères, les locaux sont dans des centres d'affaires ou non significatifs.

Il n'existe pas de liens capitalistiques directs ou indirects entre la Société ou ses dirigeants et les propriétaires ou mandataires des locaux loués.

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Aucune question environnementale n'influence l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

Un tableau d'informations environnementales est présenté ci-dessous.

Informations environnementales	
Consommation en eau	1271 m ³
Consommation en électricité	1 006 MWH
Consommation en matières premières	Néant
Consommation en autres énergies	Néant
Mesures pour améliorer l'efficacité énergétique	Néant
Utilisation des sols	Néant
Nuisances sonores ou olfactives	Néant
Déchets	Ménagers
Mesures prises pour l'équilibre biologique	Néant
Démarches d'évaluation ou certification	Néant
Mesures pour mise en conformité	Néant
Dépenses pour prévenir les conséquences sur l'environnement	Néant
Services de gestion de l'environnement	Néant
Formation des salariés sur les risques environnementaux	Néant
Moyens consacrés à la réduction des risques environnementaux	Néant
Provisions et garanties pour risque environnemental	Néant
Indemnités versées suite à décision judiciaire	Néant
Actions menées en réparation de dommages sur l'environnement	Néant
Objectifs environnementaux des filiales étrangères	Néant

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe a financé son activité opérationnelle et ses investissements principalement grâce aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Au 31 décembre 2008 et 2009, le Groupe détient des disponibilités et équivalents de disponibilités pour respectivement 21,6 M€ et 19,8 M€. En 2009, les disponibilités et équivalents de disponibilités sont détenus pour environ 0,2 M€ d'entre eux en dollars et pour 19,6 M€ en euros.

La diminution nette des disponibilités de 1,8 M€ en 2009 provient principalement de la baisse de flux nets de trésorerie générés par l'activité qui s'élève à 3,3 M€ contre 8,6 M€ en 2008. Ceci s'explique notamment par la baisse du résultat d'exploitation.

Les investissements réalisés au cours de la période s'élèvent à 1,5 M€. En 2008, ils étaient plus élevés compte tenu de l'acquisition et de l'aménagement des locaux de Toulouse et Bordeaux.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement concernent principalement la distribution d'un dividende aux actionnaires pour un total de 3,8 M€. Des augmentations de capital ont été réalisées au cours de l'année au sein du Groupe : pour **Infotel** (7 k€ suite à l'exercice de stocks options) et pour Harwell Management (108 k€).

9.2. RÉSULTAT

9.2.1. Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 89 243 k€ pour l'exercice 2009 contre 88 544 k€ au cours de l'exercice précédent, marquant ainsi une progression de l'ordre de 0,79 %.

Le maintien de l'activité dans un contexte difficile témoigne d'une bonne santé du pôle Services (93,6 % du CA) qui progresse de 0,90 % à 83 476 k€ pour les Services, tandis que les Logiciels baissent très légèrement à 5 770 k€ (- 0,72 %).

Les charges opérationnelles ont très légèrement augmenté de 3,42 %. Elles passent de 79 566 k€ en 2008 à 82 285 k€ en 2009.

Le résultat opérationnel, qui s'élève à 6 958 k€, représente 7,8 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 2009, alors que le résultat opérationnel de l'exercice précédent s'élevait à 8 978 k€ et représentait 10,14 % du chiffre d'affaires.

La baisse du niveau de marge opérationnelle est liée à la progression de charges de personnel. Mais ces investissements en ressources humaines ont permis à **Infotel** de maintenir sa présence auprès des grands comptes au 1^{er} semestre, puis de renforcer sa position de primo partenaire au sein des centres de services dédiés aux grands comptes au 2^e semestre.

Il n'y a eu aucune action gratuite attribuée sur l'exercice.

Le résultat financier s'élève à 542 k€ contre 989 k€ pour l'exercice précédent. Le résultat financier présente ainsi une baisse de 447 k€ résultant en partie d'une diminution des intérêts sur les dépôts à terme (en Euros comme en Dollars).

Après déduction de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 2 250 k€, le résultat net – part du Groupe consolidé s'élève à à 5 214 k€ contre 6 813 k€ pour l'exercice précédent

9.2.2. Société mère

La société mère **Infotel SA** a une activité de création, de développement et de vente de logiciels en France et à l'étranger.

Holding animatrice du Groupe, elle tire aussi ses ressources des redevances de concession de logiciels conformément à son accord de distribution avec IBM, des dividendes en provenance de ses filiales, de la part lui revenant des produits financiers, résultant de la gestion de la trésorerie du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 s'élève à 7 510 k€, en baisse de 2,51 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 9,09 % par rapport à l'exercice précédent. Elles passent de 6 411 k€ en 2008 à 6 994 k€ en 2009.

Le résultat d'exploitation passe de 1 824 k€ à 1 644 k€, et le résultat financier ressort à 4 032 k€ alors qu'il s'élevait à 1 134 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant s'élève à 5 676 k€ contre 2 958 k€ pour l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices est de 135 k€, incluant un Crédit Impôt Recherche de 1 364 k€.

Enfin le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ressort à 5 556 k€ contre 2 371k€ pour l'exercice précédent.

9.2.3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale

Il n'existe à notre connaissance aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

9.3. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres – part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2009 à la somme de 34 113 k€.

La variation des capitaux propres consolidés a été affectée par les éléments suivants :

- résultat 2009 : + 5 214 k€ ;
- distribution de dividendes de l'assemblée du 26 mai 2009 : - 3 780 k€ ;
- augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions : + 7 k€
- variation de la réserve de conversion : - 3 k€ ;
- comptabilisation des paiements fondés sur les actions : stock-options : + 9 k€ ;
- impact des mouvements sur actions propres : - 5 k€ ;
- incidence des variations de périmètre : Néant

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les activités de financement ont généré en 2008 et en 2009 des sorties de trésorerie respectivement de 3,9 M€ et de 3,6 M€. Les décaissements de trésorerie sont essentiellement dus aux distributions de dividendes (dont une partie exceptionnelle) décidées par la société mère. En 2009, la distribution décidée a engendré une sortie de trésorerie de 3,6 M€, alors qu'en 2008 le coût était de 4,4 M€. Ces décaissements sont en partie compensés par la trésorerie provenant de l'émission d'actions dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions pour 0,5 M€ en 2008 et 0,2 M€ en 2009.

Le Groupe estime qu'il dispose d'un fonds de roulement suffisant pour assurer ses engagements court terme. La Société n'est pas endettée et il n'est pas prévu de recours à l'endettement.

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 81.

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 al. 1 du Code de commerce les informations relatives aux délais de paiement sont exprimées dans le tableau ci-dessous :

Dettes fournisseurs divers (hors groupe)	Non échues	Échues inférieures à 60 jours	Échues supérieures à 60 jours	Total
	23	7	0	30

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Durant l'année 2009, le groupe **Infotel** a poursuivi ses efforts de recherche et de développement pour ses activités de Logiciels et de Services.

Pour les Logiciels, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des logiciels novateurs :

- Arcsys (plate-forme technologique d'archivage) ;
- TAO₂ (logiciel de tests automatisés par ordinateur, issu des besoins internes d'amélioration de la qualité des logiciels livrés aux clients) ;
- Merge Backup (logiciel de création d'une copie virtuelle de base de données à des fins de restauration rapide) ;
- sur l'adaptation des logiciels aux nouvelles versions des systèmes d'exploitation et de gestion des bases de données ;
- sur l'amélioration des outils internes de recette et documentation des logiciels.

Pour cette activité, elles se sont élevées en 2009 à un montant d'environ 976 k€ dont 960 k€ ont été portés à l'actif.

Pour les Services, les dépenses de recherche et développement ont porté sur des points variés parmi lesquels on peut citer :

- la définition d'un portail d'échange permettant de transférer des données de mesure sur un patient depuis un médecin généraliste vers un médecin spécialiste ;
- le développement de nouveaux algorithmes de calcul au cœur de systèmes embarqués liés à la documentation des avions et à la planification des navigants ;
- le développement des solutions techniques de paramétrage automatique d'un progiciel métier complexe et lourd ;
- le développement d'un progiciel de gestion documentaire des pièces avion ;
- la définition d'un socle de composants génériques à base de technologies Open Source pour réaliser la base de développement de toute la documentation avion, sous forme logicielle ;
- la définition d'un atelier et d'un ordonnanceur commun à un ensemble d'outils permettant de gérer des projets Web et notamment Java : outils de supervision pour les implémentations logicielles, outil de contrôle de qualité du code, outil de suivi et réalisation pour la maintenabilité du code, outil dédié au test de performance et au test fonctionnel ;
- une contribution de définition technique et fonctionnelle au projet Airbus dit AIRMAN de prévention automatique des pannes des avions ;
- la définition d'une solution technique pour automatiser au maximum les tâches de validation et vérification ;
- le développement d'une solution pour apporter de la valeur ajoutée aux bornes d'information dans les grands magasins et grandes surfaces ;
- le développement d'un outil de planification des ressources de personnels et de leurs affectations.

Pour ces activités de service, les investissements de recherche se sont élevés à 1 324 k€.

On notera qu'**Infotel** a présenté un dossier de ses innovations à Oséo qui a renouvelé le label « Entreprise Innovante » le 27 mars 2009.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de recherche et développement sur les trois dernières années :

En k€	2009	2008	2007
Frais de développement activés	960	523	348
Total frais de recherche et développement	2 300	2 559	2 300

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. TENDANCES DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2009

Compte tenu de la tendance observée au second semestre 2009 se traduisant par un chiffre d'affaires du 4^e trimestre 2009 en progression de 5 % et de la confirmation de cette reprise en 2010, **Infotel** est confiant pour les prochains mois.

Le démarrage de l'année 2010 permet d'être raisonnablement optimistes : le contexte économique s'est amélioré globalement et chez nos clients, et notre positionnement au cœur de leurs systèmes d'informations stratégiques, grâce aux centres de service, nous permet de continuer de développer notre activité. Le taux d'intercontrats a diminué tant à Paris qu'en province, et nous recrutons à la fois des informaticiens expérimentés et des débutants qui suivent des sessions de formation à la fois aux technologies des grands systèmes et à Java.

Comme indiqué au paragraphe « Calendrier de communication financière » en page 133, le communiqué sur chiffre d'affaires et les tendances du premier trimestre 2010 sera diffusé le 5 mai au soir.

12.2. TENDANCES POUR L'EXERCICE 2010

En 2010, **Infotel** privilégiera les axes suivants :

- la poursuite de sa stratégie de proximité et de sa croissance externe : l'acquisition des sociétés Addax et e.Project 21 (devenue **Infotel** Monaco) présentes sur le Sud-Est de la France et Monaco, finalisée en janvier et février 2010, contribuera aux résultats consolidés du Groupe en 2010 ;
- le développement de ses activités de service au forfait, avec l'implantation de nouveaux centres de service, tant sur la région parisienne qu'en province ;
- le développement et la commercialisation de logiciels, autour des grandes bases de données, de la dématérialisation et des tests de logiciels ;
- une meilleure intégration des logiciels au sein des prestations de service, grâce notamment à de nouvelles forces commerciales ;
- la complémentarité avec les sociétés dans lesquelles le Groupe a pris des participations : Harwell Management pour le conseil de haut niveau et Archive Data Software pour la commercialisation des solutions de dématérialisations autour d'Arcsys.

Ces développements s'inscrivent dans le cadre du plan stratégique « Ambitions 2012 » défini au paragraphe 6.2.2 en page 26 avec deux grands objectifs :

- d'une part, réaliser, à horizon 2012, la quasi-totalité des prestations au sein de **centres de service** ;
- d'autre part, devenir un acteur incontournable de la **dématérialisation**.

L'année 2010 devrait voir le groupe **Infotel** franchir une nouvelle étape de son développement en dépassant les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, tout en améliorant ses marges.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne présente aucune prévision ou estimation de ses bénéfices futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE

14.1.1. Composition des organes d'administration et de direction générale

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration qui comprend actuellement quatre membres. Le mandat des administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable. Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2009. Le taux d'assiduité à ces réunions a été de 84 % en prenant en compte les participants ayant le droit de vote. Aux termes de l'article 16 des statuts, les administrateurs doivent être propriétaires d'au moins cinq actions de la Société pendant toute la durée de leur mandat.

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration se compose comme suit :

Nom et prénom du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Bernard Connes-Lafforet	31 décembre 1979	AG statuant sur les comptes 2011	Président-Directeur général	Néant	« President – Director » d'Infotel Corp.
Michel Koutchouk	3 juin 1982	AG statuant sur les comptes 2011	Directeur général délégué	Néant	« Director » d'Infotel Corp. Président d'Harwell Management
Alain Hallereau	3 juin 1982	AG statuant sur les comptes 2011	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	23 mai 2006	AG statuant sur les comptes 2011	Directeur général délégué	Néant	Président d'Infotel Conseil, d'Odaxys

L'équipe dirigeante du Groupe se compose de cinq membres :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé **Infotel** après dix ans de recherche au CNRS ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Connes-Lafforet pour créer **Infotel** après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué, diplômée de l'ISIN-ESSTIN de Nancy, a rejoint **Infotel** en 1985 après dix-huit années dans des SSII dont neuf chez Cap Gemini en qualité de Directeur d'agence ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué, diplômé de l'ENSEEIH de Toulouse, a rejoint **Infotel** en 1985 après quatre années d'expérience en électronique et en informatique ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, a rejoint **Infotel** en 1996 après douze années dans les services informatiques dont deux pour le compte de Sopra et dix pour son propre compte ; son mandat vient à expiration à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'ensemble de ces personnes a pour adresse professionnelle, le siège social de la Société.

L'expertise et l'expérience, en matière de gestion, de ces personnes résultent des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées et/ou qu'elles continuent à exercer au sein d'autres sociétés ou d'organes divers.

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Durant les cinq dernières années, aucune des personnes visées au chapitre 14 page 51 n'a exercé d'autres mandats dans des sociétés qui sont, pour certaines, sorties du périmètre du Groupe ou ont été absorbées.

M. Bernard Connes-Lafforet a exercé les fonctions de représentant permanent d'**Infotel** dans **Infotel** Conseil, avant sa transformation en S.A.S.

Monsieur Michel KOUTCHOUK exerce les fonctions de président de la société Harwell Management.

M^{me} Josyane Muller exerce les fonctions de président des sociétés **Infotel** Conseil et Odaxys. De plus, elle était présidente de la société Odaxys Atlantique jusqu'à sa dissolution par confusion de patrimoine au 1^{er} janvier 2007 et elle était aussi président d'Odaxys Consulting jusqu'à sa cession, le 31 décembre 2007.

Aucune de ces personnes, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associée, en qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite ou mise sous séquestre, n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer, ni n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS

À l'exception de la détention d'un nombre important d'actions par les personnes visées au paragraphe 14.1.1, la Société n'a pas connaissance de conflit d'intérêt existant ou potentiel entre elle et ces personnes.

Il n'existe pas de contrats de services liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations de toute nature versées, durant les trois exercices écoulés, à chaque mandataire social, sont les suivantes, sur base brute avant impôts :

en euros	2009	2008	2007
Bernard Connes-Lafforet	243 000	240 000	240 000
Michel Koutchouk	219 000	216 000	216 000
Josyane Muller	219 000	216 000	216 000
Alain Hallereau	101 508	55 200	55 200
Jean-Marie Meyer	52 500	-	-
Éric Fabretti	52 500	-	-

Étant précisé que la rémunération de 101 500 € de Monsieur Alain Hallereau correspond à sa rémunération fixe de 55 200 € pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 septembre 2009, date de son départ en retraite et à une indemnité de départ en retraite de 46 300 €.

Étant précisé également que la rémunération de 52 500 € de Messieurs Jean-Marie Meyer et Éric Fabretti correspond à une rémunération fixe brute mensuelle de 17 500 € du 1^{er} octobre 2009 (date de leur nomination de Directeur général délégué) au 31 décembre 2009.

À l'exception de la rémunération de Monsieur Alain Hallereau versée au titre de son contrat de travail, toutes les autres rémunérations ci-dessus sont allouées au titre d'un mandat social. MM. Bernard Connes-Lafforet, Michel Koutchouk et Alain Hallereau ont bénéficié, au cours des trois derniers exercices, d'un avantage en nature sous forme d'un véhicule.

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009, aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle ou jeton de présence n'ont été alloués aux dirigeants.

Il est observé qu'aucun de ces mandataires sociaux ne perçoit d'autre rémunération ou d'avantage en nature dans les sociétés contrôlées par **Infotel** au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Aucune option de souscription ou options d'achat d'actions, ni aucun instrument donnant accès au capital n'ont été attribués à des mandataires sociaux.

Aucun prêt, ni garantie n'ont été accordés en faveur des mandataires sociaux.

Il n'existe pas d'engagements de quelque nature que ce soit, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, de prestation de service, à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés présents au 31 décembre 2009 en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, conformément à la méthode des unités de crédit projetées.

L'engagement relatif au versement d'une prime pour 10 ans d'ancienneté a aussi été provisionné dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les engagements de retraite comme ceux au titre du versement de la prime d'ancienneté sont calculés en retenant les critères suivants :

- taux d'augmentation de salaire : 3,5 % par an jusqu'à 56 ans ;
- taux de turnover et de décès avant 56 ans de 10 à 13,5 % ;
- taux de turnover et de décès après 56 ans de 0,40 % ;

- taux d'actualisation de 4 %.

Au 31 décembre 2008 et 2009, le montant global des engagements de retraite du Groupe s'élève respectivement à 321 k€ et 235 k€, charges sociales incluses. Au 31 décembre 2008 et 2009, ces engagements font respectivement l'objet d'une couverture d'assurance pour 187 k€ et 189 k€.

Au 31 décembre 2008 et 2009, les provisions liées à la prime d'ancienneté de dix ans se sont élevées respectivement à 187 k€ et 189 k€.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS ET CONTRATS DE SERVICE

Les dates d'expiration des mandats des administrateurs sont indiquées au paragraphe 14.1.1 en page 51. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur.

16.2. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET COMITÉS

Ces informations figurent au paragraphe 16.5 « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne » en page 56.

16.3. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

16.4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En complément des informations ci-dessus, les précisions suivantes sont apportées :

- Nombre d'administrateurs indépendants : néant.
- Nombre d'administrateurs élus par les salariés : néant.
- Jetons de présence : néant.
- Comité d'audit : néant.
- Comité des rémunérations : néant.

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, tel qu'elle se réfère au Code Middenext dont les modalités d'applications sont énoncées dans le rapport sur le contrôle interne.

16.5. RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Rapport du président sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce (Article 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Introduction : rappel des obligations légales

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 (SA à Conseil d'administration) ou L. 225-68 (pour les SA à Directoire et CS) du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, les limitations de pouvoir du Directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services financiers et a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 10 mars 2010.

La société **Infotel** se réfère désormais au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible à l'adresse internet suivante http://www.middlednext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf, ci-après le Code de référence.

Par séance en date du 10 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de changer de code de référence en matière de gouvernement d'entreprise et d'adopter le Code Middlednext qui correspond davantage aux enjeux, à la taille du Groupe, à la composition de l'équipe dirigeante et au fort degré d'implication de ses membres (dirigeants actionnaires).

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

S'agissant de la rémunération de ses mandataires dirigeants, point important du Code de référence, il doit être précisé que la société **Infotel** a toujours adopté une politique exemplaire de rémunération et d'avantage de ses dirigeants-administrateurs. Ceux-ci ne bénéficient d'aucune rémunération proportionnelle, variable ou exceptionnelle, ni avantages tels que : jeton de présence, option de souscription ou option d'achat d'actions, instrument donnant accès au capital, actions gratuites ou indemnité de départ.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code Middlednext qui ont été écartées et les raisons de ce choix.

1^{ère} Partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil d'administration

Gouvernement d'entreprise

L'équipe dirigeante

L'équipe dirigeante du Groupe se compose de 5 membres :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général, normalien, agrégé de mathématiques, a fondé **Infotel** après dix ans de recherche au CNRS ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué, diplômé de l'IEP Paris et ingénieur Arts et Métiers, a rejoint M. Connes-Lafforet pour créer **Infotel** après dix années passées à la Direction informatique d'Air France ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué, diplômée de l'ISIN-ESSTIN de Nancy, a rejoint **Infotel** en 1985 après dix-huit années dans des SSII dont neuf chez Cap Gemini en qualité de Directeur d'agence ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué, diplômé de ENSEEIHT de Toulouse, Directeur Sud et Ouest, non administrateur ;
- M. Éric Fabretti, Directeur général délégué, titulaire d'une maîtrise informatique de Paris V, Directeur Paris-Lyon, non administrateur.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose ainsi :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Administrateur et Directeur général délégué ;
- M. Alain Hallereau, Administrateur ;
- M^{me} Josyane Muller, Administrateur et Directeur général délégué.

Composition et fonctionnement des comités

Compte rendu des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Conseil d'administration de la société **Infotel** s'est réuni à 11 reprises (avec un taux de participation moyen de 84 %) aux dates et sur les ordres du jour ci-dessous indiqués :

- le 23 janvier 2009, augmentation du capital (levée des stock-options 2008) ;
- le 28 janvier 2009, stratégie (n° 1) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 18 mars 2009, arrêté des comptes 2008 et préparation de l'Assemblée générale mixte ;
- le 29 avril 2009, stratégie (n° 2) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 26 mai 2009, lancement du programme de rachat ;
- le 29 juillet 2009, stratégie (n° 3) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers ;
- le 28 août 2009, arrêté des comptes du 1^{er} semestre 2009 ;
- le 1^{er} octobre 2009, démission et nomination de nouveaux Directeurs généraux délégués, rémunération des dirigeants au 1^{er} octobre 2009 ;
- le 12 octobre 2009, attribution définitive d'actions gratuites (plan n° 2) ;
- le 12 octobre 2009, avenant à la convention d'assistance entre **Infotel** et **Infotel** Conseil ;
- le 21 octobre 2009, stratégie (n° 4) de l'entreprise, point sur le titre et les marchés financiers.

En tout état de cause, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas établir de règlement intérieur compte tenu de la taille du Groupe, de son caractère patrimonial et de la forte implication de ses membres (dirigeants-actionnaires) dans la gestion des procédures clés du Groupe. À cet effet, le Conseil d'administration statue une fois par trimestre sur la stratégie de l'entreprise et se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

Dispositions concernant les administrateurs

Les administrateurs doivent être propriétaires de cinq actions, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Par exception aux recommandations du Code de référence, le Conseil d'administration qui comprend moins de 5 membres, ne comprend aucun membre indépendant.

La présence d'un administrateur indépendant n'est obligatoire qu'en présence d'un comité d'audit. Il n'a pas été décidé de mettre en place un tel comité.

Relations du conseil avec les tiers

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché. Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le groupe **Infotel**.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Comités spécialisés

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité d'audit ni de comité de rémunération compte tenu de la taille du Groupe, de son caractère patrimonial et de la forte implication de ses membres (dirigeants-actionnaires) dans la gestion des procédures clés du Groupe. La gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

La fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration, assistée par la direction générale, et par le cabinet d'expertise comptable qui assiste le Groupe dans ses travaux.

Dans le respect des dispositions du Code de référence et conformément à l'article L 823-19 du Code de commerce et le Conseil d'administration d'**Infotel** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Évaluation du Conseil d'administration

Conformément au Code de référence, la Société a privilégié l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux.

Organes d'administration et de direction

Nom, prénom usuel des Administrateurs et Directeurs généraux	Fonctions occupées dans d'autres sociétés
Administrateurs	
Bernard Connes-Lafforet , Président-Directeur général	« President –Director » d'Infotel Corp.
Michel Koutchouk	« Director » d'Infotel Corp. Président de la S.A.S. Harwell Management
Alain Hallereau	Néant
Josyane Muller	Président de la S.A.S. Infotel Conseil Président de la S.A.S. Odaxys (devenue Infotel Ouest)
Directeurs généraux délégués	
Michel Koutchouk	Voir ci-dessus
Josyane Muller	Voir ci-dessus
Jean-Marie Meyer	Néant
Éric Fabretti	Néant

Comité de direction

Il est composé de :

- M. Bernard Connes-Lafforet, Président-Directeur général ;
- M. Michel Koutchouk, Directeur général délégué ;
- M^{me} Josyane Muller, Directeur général délégué ;
- M. Jean-Marie Meyer, Directeur général délégué ;
- M. Eric Fabretti, Directeur général délégué.

Ce comité est placé sous l'autorité du Directeur général et regroupe la direction générale et les responsables de directions et de départements. L'examen du suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe est fait mensuellement en Comité de direction.

L'examen des résultats sur la base des situations trimestrielles pour l'ensemble des entités du Groupe est fait par le Comité de direction.

2^e Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou le Conseil d'administration. En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

3^e Partie : Procédures de contrôle interne

1. DÉFINITION ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez **Infotel** ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par la Direction générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de veiller que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ces objectifs sont compatibles avec la définition du C.O.S.O (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Le C.O.S.O a défini le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les organes sociaux et la Direction générale d'une entreprise afin d'avoir une assurance raisonnable dans la réalisation des objectifs suivants : efficacité et bon fonctionnement des opérations, fiabilité du reporting financier, mise en conformité avec les lois et règles applicables.

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

Infotel est la société mère d'un groupe fondé en 1979.

En 2009, le Groupe est constitué de ses filiales **Infotel** Conseil, Harwell Management, et Archive Data Software détenues respectivement à 100 %, 40 %, et 33,33 %, de la filiale Odaxys détenue à 100 % par **Infotel** Conseil ainsi que de ses représentations commerciales à l'étranger sous forme de filiales implantées aux États-Unis et en Allemagne.

LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la Société pour évaluer les risques, mettre en place un système de contrôle interne approprié et en suivre l'efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière et de conformité aux lois.

Toutes les filiales opérationnelles d'**Infotel** SA sont toutes détenues à 100 % et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Infotel est organisée de manière centralisée. En conséquence, les filiales sont dirigées par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel** qui exercent l'essentiel des activités de contrôle opérationnel.

LA GESTION DES RISQUES MAJEURS

La politique de management des risques consiste à anticiper les conséquences significatives de l'activité sur le patrimoine et les résultats de la Société. Dans le groupe **Infotel**, ces actions de prévention sont du domaine de la Direction générale. Une étude approfondie des facteurs de risque pesant sur **Infotel** est développée dans le document de référence 2009 de la société **Infotel** et en résumé voici les principaux facteurs de risques examinés par **Infotel**.

Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)

Risques de taux

À ce jour, le Groupe n'a aucun endettement financier significatif, et ne détient pas d'autre actif financier que des SICAV de trésorerie. Le risque de taux est donc marginal.

La Société et le Groupe n'ont pas recours à l'utilisation d'instruments financiers pour faire face au risque de taux.

Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et les royalties IBM. Elle n'a pas procédé à la couverture de risques jusqu'à présent, hormis le recours ponctuel à des ventes à terme de devises détenues en banque.

Les filiales d'**Infotel** à l'étranger facturent leurs prestations en monnaies locales. Elles supportent des coûts commerciaux également en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires du groupe **Infotel** pouvant être concernée par une variation du dollar US est d'environ 3 878 M€, soit 4,3 % du chiffre d'affaires global.

Les ventes en Europe sont réalisées dans la zone Euro et ne présentent donc pas de risque de change.

Risques de liquidité

Infotel faisant partie des sociétés cotées sur le compartiment C d'Euronext Paris, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatil et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières.

La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

Risques sur actions

L'exposition de la Société au risque sur actions se limite aux titres de SICAV monétaires et aux actions propres. La Société ne supporte pas de risques sur actions liées à des investissements dans des entités non consolidées car elle ne réalise pas de placements en actions.

Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)

Clients

Compte tenu de la qualité des entreprises clientes du groupe **Infotel** et de l'historique des relations, il existe peu de risques clients appréciables.

La répartition de la clientèle de l'activité par secteur économique figure au paragraphe « Répartition de l'activité d'Infotel » en page 30 du document de référence.

Fournisseurs

Il n'existe pas de risques liés aux fournisseurs qui auraient une incidence quelconque sur la réalisation technique ou financière des activités du groupe **Infotel**.

Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait affecter ses perspectives. Cependant, elle a mis en place un encadrement intermédiaire avec la nomination de Messieurs Jean-Marie Meyer et Éric Fabretti en qualité de Directeur général délégué depuis le 1^{er} octobre 2009.

Risques technologiques

Le principal risque technologique subi par **Infotel** tient à l'évolution des données technologiques du marché qui modifierait le positionnement du Groupe, dans ses deux branches d'activité.

Il est toutefois rappelé que le Groupe est spécialisé dans des domaines d'informatique de gestion reliant des *mainframes* au Web et faisant appel à de très grandes bases de données, dont aucun expert ne prévoit la disparition rapide en tant que marché significatif.

Baisse des prix - Forfait

Le Groupe pourrait être soumis à une pression sur les prix.

Il est toutefois rappelé que le Groupe a su, par le passé, prévenir ce type de risque et que la nature et la qualité de ses prestations - à forte valeur ajoutée et ciblées sur l'informatique vitale des grandes entreprises pour assurer leur croissance - constituent un facteur important pour réduire l'impact de ce risque.

Les prestations réalisées par la Société sont facturés soit au forfait, soit en régie. Pour les facturations au forfait, le prix étant négocié au préalable avec le client, le risque est une sous-évaluation des coûts, des difficultés liées au projet ou des demandes additionnelles de la clientèle.

Afin de gérer ce risque, le Groupe a donc mis en place une politique managériale visant à former et à encadrer ses chefs de projet à l'évaluation des coûts et la gestion du client pendant la période contractuelle (CMMI, ISO).

Arrivée de nouveaux concurrents

Le Groupe pourra être amené à faire face à l'arrivée de nouveaux concurrents, dans un secteur en cours de mutation technologique. Il est toutefois rappelé que :

- son activité d'édition de progiciels s'adresse à un marché de niche sur lequel interviennent des sociétés ayant acquis une spécialisation ancienne sur z/OS et DB2 ;
- il a su gérer dans le passé les conséquences de l'arrivée fréquente de nouveaux concurrents dans son activité de prestation de services.

Gestion de croissance

Infotel prévoit une forte croissance dans les années à venir, notamment à l'exportation.

Des difficultés liées à cette croissance sont susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif.

Par le passé, **Infotel** a fait face avec succès à ce type de difficultés. Il est rappelé que le développement à l'étranger sera effectué en accompagnement de l'expansion de grands clients.

Risques juridiques

Réglementation particulière

L'activité d'**Infotel** ne dépend pas d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologation.

Confidentialité

La quasi-totalité des documents remis à la Société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité. Le risque existe de divulgation d'informations par la Société sur les projets d'une société cliente. La Société a, toutefois, établi des normes déontologiques qui s'appliquent à son personnel, visant à prévenir ce risque.

Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle

Il est rappelé que les programmes d'ordinateurs développés par **Infotel** ne sont pas des inventions brevetables. À ce jour, le Groupe n'a pas engagé, ni été partie, d'un contentieux dans ce domaine.

Non-respect d'obligations de résultat

Le Groupe pourra avoir à faire face à des risques de non respect d'obligations de résultat pour ses prestations au forfait. Il est néanmoins rappelé que, si ce risque ne peut être écarté, le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque.

Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un délai récent, une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière de **Infotel**.

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe aucun nantissement sur les immobilisations du groupe **Infotel**.

Risques industriels et liés à l'environnement

Infotel exerce une activité intellectuelle qui n'est pas une activité polluante. La Société a mis en place un système de collecte sélective des déchets (principalement cartouches d'encre pour imprimantes et piles usagées) et sensibilise, dès l'embauche, tout son personnel aux valeurs environnementales.

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société et de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour le risque de pollution.

Qualité

Infotel Conseil est certifié ISO 9001:2000 et poursuit une démarche complète appelée **Infotel Qualité Management** destinée à faire vivre et à organiser son système Qualité. Cette démarche est décrite dans un référentiel documenté dont la présentation est réalisée dans le Manuel d'Assurance Qualité du Groupe. Elle s'appuie sur un Code de déontologie interne.

Infotel a publié une Charte Qualité Groupe sur laquelle repose son engagement à l'égard de ses clients.

Infotel poursuit également une démarche Qualité dans le cadre CMMI (Capacity Maturity Model Integration), défini par le SEI (Software Engineering Institute) de l'université de Carnegie Mellon, qui est un modèle de référence destiné à appréhender et à améliorer les bonnes pratiques des entreprises d'ingénierie.

Le 30 mars 2009, le département Banque Finances d'**Infotel** a été évalué au niveau de maturité CMMI 2 (« Managed »).

Le 8 juillet 2009, la certification ISO 9001 a été étendue : elle s'applique désormais à la version 2008 de la norme, et elle concerne maintenant « les activités de conception, réalisation, maintenance et support de logiciels avec engagement de résultats, pour les sites de Neuilly-sur-Seine, Bagnole, Toulouse, Bordeaux et Lyon. »

Il est rappelé que le pôle Qualité, qui est placé sous l'autorité de la Direction générale, est basé dans la Tour Gallieni II à Bagnole. Il est rattaché à la Direction générale et travaille en étroite collaboration avec la Direction Paris-Lyon et la Direction Sud et Ouest.

Il s'agit, au travers de ces missions, et dans le cadre des objectifs qui sont assignés, d'apporter une réelle plus-value aux collaborateurs d'**Infotel** en termes :

- d'assistance opérationnelle sur la Qualité
- de conseil et de soutien en matière de Ressources humaines ;
- de rationalisation et d'efficacité des outils informatiques mis au service de chacun.

Organisation des délégations

Les opérations significatives nécessitant une validation du Comité de direction ou la Direction générale, sont les suivantes :

- la rédaction des offres relatives à des opérations comportant un risque important est soumise à l'avis du Comité de direction ;
- les décisions importantes concernant la recherche et le développement ;
- la mise en place des actions touchant au système d'information du Groupe.

L'intégration des filiales tant au plan juridique qu'opérationnel est mentionnée ci-dessus. Le contrôle des filiales est assuré par la Direction générale.

Description des procédures de contrôle interne

Nous décrivons ci-dessous les procédures de contrôle interne.

Les filiales opérationnelles d'**Infotel** SA sont toutes détenues à 100 % et le contrôle interne du Groupe s'exerce de façon transversale au niveau de l'ensemble des entités.

Pour cela, le Groupe est divisé en différentes directions qui assurent chacune à leur niveau des contrôles spécifiques.

Un Comité de direction placé sous l'autorité du Président et regroupant les responsables de direction et de département assure la direction opérationnelle du Groupe. Il se réunit de façon hebdomadaire.

1) La Direction générale

La Direction générale du Groupe a pour mission de définir la stratégie, la politique générale, les objectifs, et les plans d'actions. Elle conduit également les fonctions d'organisation et les missions spéciales non couvertes par les directions opérationnelles.

Un certain nombre de réunions ont périodiquement lieu afin de réaffirmer les grands objectifs du Groupe, la stratégie à moyen et long terme, ainsi que les valeurs sur lesquelles le Groupe s'appuie pour atteindre ces objectifs.

2) Les directions opérationnelles

La mission des directions opérationnelles (la Direction Paris-Lyon et la Direction Sud et Ouest) est d'une part de concevoir, commercialiser et rentabiliser toutes les prestations de type forfaitaire (centres de service), régie ou assistance technique et formation adaptables aux besoins des clients dépendant de leur périmètre géographique, et d'autre part d'assurer la conception, le développement, la maintenance et le support technique des Logiciels.

La responsabilité de ces directions est exercée par les Directeurs Paris-Lyon d'une part et Sud et Ouest d'autre part, sous l'autorité du Directeur général d'**Infotel** Conseil, qui assure également le suivi des prévisions et des réalisations du chiffre d'affaires pour l'ensemble des entités du Groupe.

3) La direction financière

La direction financière a pour mission pour l'ensemble du Groupe de gérer la trésorerie, de superviser la gestion comptable, de produire les éléments nécessaires au contrôle de gestion, notamment les tableaux de bord financiers et les calculs des marges.

Elle coordonne la communication financière et participe avec la direction générale aux réunions d'informations des analystes financiers lors de la publication des résultats semestriels et annuels.

Cette direction est assurée par le Directeur général d'**Infotel** Conseil.

4) La direction du personnel

La direction du personnel est compétente pour l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a pour mission de définir les normes et règlements, administrer le personnel, gérer les relations humaines, participer aux procédures d'embauche et décisions de carrière, établir la paye, contrôler la cohérence de la politique salariale, et gérer les relations avec les organes représentatifs du personnel. Cette direction est directement placée sous le contrôle du Directeur général d'**Infotel**.

5) La fonction communication

La fonction communication est rattachée à la Direction générale.

3. CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comme au niveau opérationnel, l'organisation d'**Infotel** en termes d'information financière est centralisée.

1) Gestion de la trésorerie et délégation de signature

Les dépenses dans les sociétés françaises du Groupe ne peuvent être engagées que par le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués d'**Infotel**.

Pour les filiales étrangères, seules les dépenses de fonctionnement d'un montant limité peuvent être engagées par les gestionnaires locaux. Les encaissements des clients s'effectuent exclusivement par virement sur des comptes dédiés aux encaissements. Seuls le Directeur général ou les Directeurs généraux délégués sont habilités à effectuer des mouvements de sortie sur ces comptes

2) Établissement des comptes sociaux

Les comptabilités de toutes les entités du Groupe sont tenues ou supervisées par des cabinets d'expertise comptable, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La préparation des comptes sociaux leur est également confiée.

L'expert-comptable de la société mère assure la fonction de responsable comptable du Groupe.

3) Établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels est confié au cabinet d'expertise comptable de la société mère, sous le contrôle de la Direction générale d'**Infotel**.

La Direction générale exerce également un suivi des engagements hors bilan et un suivi des actifs.

ÉVOLUTION DU CONTRÔLE INTERNE

Infotel SA se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) mis en place depuis de nombreuses années, est opérationnel. Les outils sur lesquels il s'appuie nous semblent performants à notre taille mais devront être adaptés en cas de croissance significative du Groupe.

La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par la direction générale. En fonction de l'évolution de sa taille, **Infotel** SA renforcera de manière pragmatique cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes).

Infotel SA sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration réguliers.

CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

L'organisation d'**Infotel** est aussi centralisée dans le cadre des procédures de conformité aux lois et règlements en vigueur, qui sont du ressort de la Direction générale et des Directeurs généraux délégués.

Il est précisé que pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'appuie sur le « *cadre de référence du contrôle interne : guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites* » proposé par l'AMF et que l'utilisation de ce guide n'a pas permis d'identifier de défaillance ou d'insuffisance dans le système de contrôle interne mis en place dans le groupe **Infotel**.

Tableaux recommandés par l'AMF sur les rémunérations des mandataires sociaux

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Bernard CONNES-LAFFORET, Président	2008 (Exercice N-1)	2009 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	240 k€	243 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	240 k€	243 k€

Michel KOUTCHOUK, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)	2009 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	216 k€	219 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	216 k€	219 k€

Josyane MULLER, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)	2009 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	216 k€	219 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	216 k€	219 k€

Alain HALLEREAU, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)	2009 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	55,2 k€	101,5 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	55,2 k€	101,5 k€

Jean-Marie MEYER, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)	2009 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	Néant	52,5 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	Néant	Néant
TOTAL	Néant	52,5 k€

Éric FABRETTI, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)	2009 (Exercice N)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	Néant	52,5 k€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	Néant	52,5 k€

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Bernard CONNES-LAFFORET, Président	2008 (Exercice N-1)		2009 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	240 k€	240 k€	243 k€	243 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	240 k€	240 k€	243 k€	243 k€

Michel KOUTCHOUK, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)		2009 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	216 k€	216 k€	219 k€	219 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	216 k€	216 k€	219 k€	219 k€

Josyane MULLER, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)		2009 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	216 k€	216 k€	219 k€	219 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	216 k€	216 k€	219 k€	219 k€

Alain HALLEREAU, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)		2009 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	55,2 k€	55,2 k€	55,2 k€	55,2 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle (indemnité de départ en retraite)	Néant	Néant	46,3 k€	46,3 k€
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	55,2 k€	55,2 k€	101,5 k€	101,5 k€

Jean-Marie MEYER, Directeur général délégué	2008 (Exercice N-1)		2009 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	Néant	Néant	52,5 k€	52,5 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	Néant	Néant	52,5 k€	52,5 k€

Éric FABRETTI, Directeur Général Délégué	2008 (Exercice N-1)		2009 (Exercice N)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunérations fixe	Néant	Néant	52,5 k€	52,5 k€
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Véhicule		Véhicule	
TOTAL	Néant	Néant	52,5 k€	52,5 k€

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant
Eric Fabretti	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition d'acquisition
Bernard Connes-Lafforet	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Michel Koutchouk	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Josyane Muller	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Alain Hallereau	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Marie Meyer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Éric Fabretti	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

16.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Infotel

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **Infotel** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations..

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce..

Cenon et Paris-La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Patrice Favard

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

17. SALARIÉS ET PERSONNEL

17.1. EFFECTIFS

L'évolution des effectifs est présentée dans le tableau ci-après :

	2007	2008	2009
Taux de départs volontaires (en %)	16,7	12,2	6,9
Effectifs moyens du Groupe	625	676	727
Salaire moyen annuel du Groupe (k€)	39,7	39,77	35,64
Contrat d'apprentissage	1	1	1
Effectifs CDI moyens	619	675	721
Dirigeants	4	4	5
Effectifs commerciaux	27	35	33
Effectifs administratifs	20	17	13
Ingénieurs	552	609	660
Techniciens	24	15	17

Ce tableau ne prend pas en compte la sous-traitance, dont la part a diminué durant la dernière année.

Le taux d'intercontrats de l'activité Service se définit en jours par rapport au temps potentiel d'activité (excluant les congés payés, les congés sans solde et les RTT) des collaborateurs directement facturables.

	2007	2008	2009
Taux d'intercontrats	2,0 %	2,2 %	2,5 %

17.2. PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

Exercice	2005	2006	2007	2008	2009
Participation des salariés de l'exercice	309 302 €	667 679 €	1 002 322 €	1 018 634 €	1 017 498 €

17.3. PARTICIPATION AU CAPITAL

La participation des salariés au capital de la société **Infotel** au 31 décembre 2009 est la suivante :

- salariés d'**Infotel** Conseil : 9 640 actions représentant 0,73 % du capital social d'**Infotel**.

La participation au capital des principaux dirigeants est détaillée au paragraphe 18.1 « Tableau d'évolution de la répartition du capital sur les trois dernières années » en page 77.

17.4. PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Différents plans d'options de souscription d'actions sont actuellement en vigueur au sein de la Société. Les tableaux ci-dessous donnent les informations relatives à ces plans.

Date du Conseil d'administration	03/04/2002 Plan n°7	03/04/2003 Plan n°8	25/04/2003 Plan n°9	05/04/2004 Plan n°10	24/05/2005 Plan n°11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 154	5 646	12 000	4 300	8 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	0	0	0	0	0
Prix d'exercice en euros	30,00	16,00	16,30	35,50	39,30
Point de départ d'exercice des options	03/04/2006	30/04/2007	25/04/2007	05/04/2008	24/05/2009
Date d'expiration	03/04/2009	30/04/2010	25/04/2010	05/04/2011	24/05/2012
Nombre d'options en circulation en début d'exercice	1 008	504	3 000	1 800	5 200
Attributions de l'exercice	-	-	-	-	-
Exercice des options en cours de l'exercice	126			100	-
Annulation d'options en cours d'exercice	882	-	-	-	-
Nombre d'actions restant à exercer	0	504	3 000	1 700	5 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites					10 404
Nombres d'actions composant le capital social au 31/12/2009					1 324 891

Attributions et levées de l'année 2009 pour les 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice par Infotel dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0	néant
Options détenues sur Infotel et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés d'Infotel, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	226	37,95 €	N° 7, 10

17.5. CONSÉQUENCES SOCIALES

Informations sociales	
Effectif total au 31 / 12	737
Embauches CDI	113
Embauches CDD	0
Licenciements économiques	0
Licenciements pour autres causes	12
Heures supplémentaires forfaitaires	100 par personne et par an
Main d'œuvre extérieure	Néant
Plans de réduction d'effectifs	Néant
Organisation du temps de travail	Annualisation à 80 %
Durée du temps de travail	37,20 heures par semaine
Durée du temps partiel (moyenne)	31 heures par semaine
Motifs et taux d'absentéisme	Maladie, maternité : 2,0 %
Rémunération moyenne incluant les primes (hors dirigeants)	39 920 € / an
Évolution des rémunérations individuelles de base dans l'année	+ 2% en moyenne
Charges sociales	45 % des rémunérations
Intéressement (Odaxys uniquement)	23 % REX (av.int) -4,5 % CA
Participation (Infotel Conseil et Odaxys) : Coefficient	4/7 Infotel Conseil, 1/2 Odaxys
PEE	Oui, y compris en actionnariat
Égalité professionnelle entre hommes et femmes : salaire moyen	6 % de plus pour les hommes
Égalité professionnelle : salaire qualification médiane (C2.2)	4 % de plus pour les hommes
Accords collectifs	RTT
Hygiène et sécurité	2 CHS, maladie prof. : néant
Formation	940 k€ soit 3,3 % des salaires
Handicapés	3
Œuvres sociales	Néant
Sous-traitance	32 % du CA généré par S/T
Impact territorial	Néant
Relation avec les associations	Néant
Sous-traitance à l'étranger	Néant
Impact sur le développement local à l'étranger	Néant

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. TABLEAU D'ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

À la connaissance de la Société, les détenteurs d'actions ordinaires d'Infotel sont les suivants :

Actionnariat	Situation au 1/4/2008			Situation au 1/4/2009			Situation au 1/4/2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Bernard Connes-Lafforet	450 127	36,77	47,37	450 127	35,41	46,74	450 127	33,90	44,66
M. Michel Koutchouk	77 360	6,32	8,14	77 360	6,09	8,03	77 360	5,83	7,68
M ^{me} Josyane Muller	63 760	5,21	6,71	63 760	5,02	5,22	63 760	4,80	6,33
M. Alain Hallereau	45 000	3,68	4,74	45 000	3,54	4,67	Non dirigeant		
M. Jean-Marie Meyer	Non dirigeant			Non dirigeant			45 226	3,40	2,50
M. Éric Fabretti	Non dirigeant			Non dirigeant			46 426	3,49	2,47
Total dirigeants	636 247	51,97	66,96	636 247	50,05	64,66	682 899	51,42	63,64
Autodétention	10 663	0,87	0	10 663	0,84	0	10 663	0,80	0
Contrat de liquidité	1 976	0,16	0	3 970	0,31	0	3 970	0,30	0
Public	575 416	47,00	33,04	620 400	48,80	35,34	630 459	47,47	36,36
Total	1 224 302	100	100	1 271 280	100	100	1 327 991	100	100

Les principaux actionnaires de l'émetteur, ainsi que tous ses actionnaires dont les actions sont inscrites nominativement depuis au moins deux ans, disposent de droits de vote double en application des dispositions statutaires.

À la connaissance de la Société, l'émetteur n'est pas détenu ou contrôlé à plus de 50 % par une personne physique ou morale, et ce sur la base de la prise en compte de la totalité des actions et des droits de vote composant le capital de la Société dont 47,47 % des actions et 36,36 % des droits de vote sont détenus par le public.

Toutefois, il peut être considéré que Monsieur Bernard Connes-Lafforet exerce un contrôle de fait de la Société au regard du pourcentage des droits de vote qu'il détient, comparé au nombre de droits effectivement exercés en assemblée. À cet égard, il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive pour les raisons exposées au paragraphe « comités spécialisés » du titre 16.5 « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne » débutant en page 56.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

La nature des actionnaires de référence de **Infotel** depuis l'introduction en Bourse en janvier 1999 témoigne d'une grande stabilité.

Les dirigeants, fortement impliqués dans la dynamique d'expansion du Groupe, sont majoritaires. Ils détiennent au 1^{er} avril 2010, 51,42 % du capital et 63,64 % des droits de vote.

Il a été porté à la connaissance de la Société deux franchissements de seuil pour l'exercice 2009 :

- la société Alto Invest (6, avenue Charles de Gaulle, Hall B, 78150 Le Chesnay) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré le 19 février 2009, avoir franchi en hausse, le 18 février 2009, par suite d'une acquisition d'actions **Infotel** sur le marché, le seuil de 10 % du capital de la société **Infotel**, et détenir pour le compte desdits fonds, 127 649 actions **Infotel** représentant autant de droits de vote, soit 10,04 % du capital et 6,59 % des droits de vote de cette société, au 19 février 2009, sur un capital composé de 1 271 280 représentant 1 936 280 droits de vote ;
- Madame Josyane MULLER (33 Bis, Boulevard du Château – 92200 Neuilly sur Seine) a déclaré le 13 octobre 2009 avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de la société **Infotel**, par suite d'une augmentation du nombre d'actions d'**Infotel** liée à une attribution gratuite d'actions et détenir 63 760 actions **Infotel**, représentant 4,81 % du capital et 6,31 % des droits de vote de cette société au 13 octobre 2009, sur un capital composé de 1 324 791 actions représentant 2 019 550 droits de vote.

À l'exception d'Alto Invest et d'ODYSSEE Venture, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant, directement ou indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2009, l'actionnariat salarié détenait 9 640 actions soit 0,73 % du capital social, au travers d'un plan d'épargne entreprise. Représentant moins de 3 % du capital social, cette participation n'est pas significative.

La société **Infotel** a procédé le 2 février 2010 à une étude TPI (titre au porteur identifiable) lui permettant de connaître le nombre d'actionnaires : ils étaient 2 096 à cette date.

À la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote n'a pas évolué de façon significative au cours des trois derniers exercices. Les dirigeants détenant toujours la majorité des droits de vote.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Ces opérations sont décrites au paragraphe 7.2.6 « Autres informations sur les filiales » en page 35.

Les conventions réglementées sont décrites dans le paragraphe 20.4.3 « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés » en page 118.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières clefs présentées ont été vérifiées et doivent être lues au regard des commentaires des dirigeants sur les résultats et la situation financière de la Société, des comptes consolidés et de leurs notes annexes ainsi que des autres informations de nature financière apparaissant dans le présent document de référence.

Les informations relatives aux exercices précédents sont disponibles dans les documents de référence des années antérieures, et consultables sur notre site : www.infotel.com, à la rubrique Investisseurs > Rapports.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans les présents documents de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent aux pages 79 à 106 et 120 du document de référence de l'exercice 2008, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009 sous le n° D.09-389 ; les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2008 figurent aux pages 107 à 119 et 121 à 123 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 41 et 42, les investissements en page 23 et les opérations avec les apparentés en page 77 de ce document ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent aux pages 73 à 100 et 115 du document de référence de l'exercice 2007, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 sous le n° D.08-350 ; les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurent aux pages 102 à 112 et 114 à 116 du même document, l'analyse de la situation financière et du résultat figure en pages 39 et 40, les investissements en page 21 et les opérations avec les apparentés en page 77 de ce document.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit des documents de référence cités ci-dessus.

20.2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

20.2.1. Bilan consolidé

20.2.1.1. Actif

ACTIF en k€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Écarts d'acquisition	1	6 338	6 338
Immobilisations incorporelles	2	1 493	1 382
Immobilisations corporelles	3	2 318	2 056
Autres actifs financiers	4	370	371
Titres mis en équivalence	5	50	0
Actifs d'impôts différés		556	573
ACTIFS NON COURANTS		11 125	10 720
Clients	6	27 434	26 086
Autres créances	7	2 903	2 808
Actifs d'impôts exigibles		1 727	975
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	19 809	21 646
ACTIFS COURANTS		51 873	51 515
TOTAL ACTIF		62 998	62 235

20.2.1.2. Passif

PASSIF en k€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital	10	2 650	2 543
Réserves liées au capital		7 412	7 405
Réserves et résultat consolidées		24 396	23 063
Actions propres		-345	-350
CAPITAUX PROPRES GROUPE		34 113	32 661
Intérêts minoritaires		144	0
CAPITAUX PROPRES		34 257	32 661
Provisions	11	515	584
Passifs d'impôts différés		176	181
PASSIFS NON COURANTS		691	765
Passifs financiers courants		1	0
Fournisseurs	12	9 163	9 566
Autres dettes	12	18 856	19 243
Passifs d'impôts exigibles		30	0
PASSIFS COURANTS		28 050	28 810
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		62 998	62 235

20.2.2. État du résultat global

En k€	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	14	89 243	88 544
Achats consommés	15	-29 243	-29 247
Charges de personnel	16	-44 265	-41 481
Charges externes		-5 243	-5 266
Impôts et taxes		-2 356	-2 360
Dotations aux amortissements		-1 176	-972
Dotations aux provisions		-1	-90
Autres produits et charges de l'exploitation		-1	-150
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		6 958	8 978
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		6 958	8 978
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17	352	716
Coût de l'endettement financier brut	17	0	-4
Coût de l'endettement financier net	17	352	711
Autres produits et charges financiers	17	190	278
Charges d'impôts	18	-2 250	-3 160
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		5 250	6 807
dont part du Groupe		5 214	6 813
dont intérêts minoritaires	18	36	-6
Résultat net par action - part du Groupe	20	3,98	5,51
Résultat net dilué par action - part du Groupe	20	3,97	5,26
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		5 250	6 807
Différences de conversion		-3	-15
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		5 247	6 792

20.2.3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	31/12/2009	31/12/2008
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	5 250	6 807
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 003	982
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	9	27
Plus ou moins-values de cession	18	66
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	6 280	7 882
Coût de l'endettement financier net	0	0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 250	3 160
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS (A)	8 530	11 042
Impôts versés (B)	-1 617	-3 932
Variation du BFR lié à l'activité (C)	-3 594	1 478
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A+B+C)	3 320	8 589
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 452	-1 755
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	23	11
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	-51	-121
Incidences des variations de périmètre	-14	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-1 495	-1 865
Augmentation de capital (y compris souscription options)	115	511
Rachats et reventes d'actions propres	5	-50
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 780	-4 389
Remboursement d'emprunt	0	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENTS (F)	-3 660	-3 928
Incidence des variations des cours des devises (G)	-4	-20
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-1 838	2 776
Trésorerie à l'ouverture	21 646	18 870
Trésorerie à la clôture	19 808	21 646

20.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En k€	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2007	2 438	6 928	-299	20 690	29 757	-	29 757
Exercice d'options de souscription d'actions	104	477		-70	511		511
Coût des paiements en actions				27	27		27
Opérations sur titres autodétenus			-51		-51		-51
Dividendes				-4 389	-4 389		-4 389
Résultat net de l'exercice				6 813	6 813	-6	6 807
Variation des écarts de conversion				-15	-15		-15
Variation de périmètre				9	9	6	15
Capitaux propres au 31 décembre 2008	2 542	7 405	-350	23 065	32 662	-	32 662
Exercice d'options de souscription d'actions	107	7		-107	7		7
Coût des paiements en actions				9	9		9
Opérations sur titres autodétenus			5		5		5
Dividendes				-3 780	-3 780		-3 780
Résultat net de l'exercice				5 214	5 214	36	5 250
Variation des écarts de conversion				-3	-3		-3
Variation de périmètre						108	108
Capitaux propres au 31 décembre 2009	2 649	7 412	-345	24 398	34 114	144	34 258

20.2.5. Informations générales

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société Infotel exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation, Infotel Software Ltd, Infotel GmbH et Archive Data Software. Ses filiales Infotel Conseil, Odaxys et Harwell Management exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 mars 2010 ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2010.

20.2.6. Principes et méthodes comptables

20.2.6.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS applicables au 31 décembre 2009 disponibles sur le site internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers sont conformes à ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2008, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, présentés ci-dessous :

- le Groupe a appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2009 la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'application de cette norme n'a pas d'impact sur l'information sectorielle fournie dans la mesure où l'information fournie était déjà alignée sur les secteurs suivis opérationnellement par le management ;
- le Groupe a également appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2009 la norme IAS 1 révisée, sur la présentation des états financiers. Les principales modifications de la norme IAS 1 portent sur la création du résultat global qui emporte des conséquences sur le compte de résultat.

Les autres normes, amendements et interprétations IFRS suivants n'ont pas eu d'impact dans les comptes :

- IAS 38 amendée – Immobilisations incorporelles (dépenses de publicité) ;
- IFRS 2 amendée – Paiement fondé sur des actions ;
- IAS 23 amendée – Coûts d'emprunts ;
- IAS 32 amendée – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- IFRIC 11 – Actions propres et transactions intragroupe ;
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clientèle ;
- IFRIC 14 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies.

Les textes suivants, dont l'application anticipée au 31 décembre 2009 est possible, n'ont pas été appliqués de façon anticipée par notre société :

- IFRS 3 / IAS 27 révisées – Regroupements d'entreprises ;
- IFRIC 12 – Accords de concession de services ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- Amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- Amendement IFRIC 9 et IAS 39 – Réexamen des dérivés incorporés ;
- IFRIC 15 – Accords de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 17 – Distributions en nature aux actionnaires ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition, la détermination des factures à établir de royalties IBM et l'activation des frais de développement.

20.2.6.2. Principes généraux de comptabilisation

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions intragroupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

20.2.6.3. Méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés.

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur. À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût de regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Ultérieurement, l'écart d'acquisition est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

À compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

(i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) Actifs loués

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

(iii) Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions – Installations générales 5 à 10 ans
- Agencements et aménagements 4 à 10 ans
- Mobilier, matériel de bureau et informatique 3 à 8 ans
- Matériels de transport 4 à 5 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

Logiciels acquis

Les logiciels acquis sont amortis à compter de leur date d'acquisition, selon le mode linéaire, sur une durée prévisible d'utilisation de 1 à 3 ans.

Frais de recherche

Les frais de recherche supportés en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisés en charges.

Frais de développement

Les frais de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont

comptabilisés en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer que tous les critères du standard sont respectés, et notamment, la faisabilité technique et commerciale du produits ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leur coût peut être évalué de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Relation clientèle

Les relations clientèle acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. La durée d'amortissement est de 7 ans.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients faisant l'objet d'un risque de non recouvrement sont dépréciées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à vue et les placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Pour qu'une valeur mobilière soit considérée comme un équivalent de trésorerie, elle doit être liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie, et être soumise à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence au prix du marché.

Dépréciation

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée conformément à la méthode comptable décrite ci-dessous.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

(i) Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition sont un taux d'actualisation de 12 %, une évolution du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des cash-flows sur cinq ans, puis une valeur terminale basée sur cette évolution et un taux de croissance à l'infini de 2 %.

(ii) Reprise de perte de valeur

La perte de valeur constatée au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Engagements en matière de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la Société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Chiffres d'affaires

La norme applicable est IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des Logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les royalties IBM.

Le prix de cession des licences inclut la maintenance gratuite pour la première année. La quote-part de revenus correspondant à cette maintenance n'est pas distinguée des revenus de licences car non significative. Les revenus de licences sont acquis lors de l'installation, et au plus tard lors de la recette définitive.

Le chiffre d'affaires relatif à la maintenance est enregistré prorata temporis sur la durée du contrat.

Les Royalties IBM font l'objet d'un paiement trimestriel par IBM. Une provision pour royalties à recevoir est constituée en fin de période. À chaque trimestre, en l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible en devise perçu au cours des quatre derniers trimestres.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil et de formation sont généralement facturées quand le service est rendu.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit au frais de développement qu'il compense pour partie, soit aux autres produits d'exploitation.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Traitement comptable de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la CVAE, composante de la Contribution Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12. À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan.

Il est précisé que les actifs amortissables représentant à minima des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

L'impact de ce traitement comptable a généré une charge d'impôt différé de 34 k€ dans les comptes consolidés.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

20.2.6.4. Faits caractéristiques et périmètre de consolidation

Opérations juridiques

- Liquidation de la filiale luxembourgeoise, Infotel Luxembourg, en janvier 2009. Cette variation de périmètre n'a pas d'incidence significative sur les comptes de la période.
- Création de la société Archive Data Software détenue à 33,33 % par Infotel le 10 novembre 2009.

Liste des sociétés consolidées

Nom de la société	Siège social			N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Tour Gallieni II - 36 av du Général de Gaulle	93170	Bagnole	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SAS	6 rue des Graviers	92200	Neuilly/Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
Odaxys SAS	29 Rue de Lorient	35000	Rennes	345 166 524	IG	100 %	100 %	France
Harwell Management	6 rue des Graviers	92200	Neuilly/Seine	509 628 004	IG	40 %	40 %	France
Archive Data Software	1, rue Claude Chappe	69370	Saint Didier au Mont d'Or	518 038 542	ME	33,33 %	33,33 %	France
Infotel GmbH	Walter – Kolb Strabe 9-11	60594	Frankfurt/Main	11957111445	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Software	7 Swale Rise Wetherby	LS22 7 UH	West Yorkshire	306 81 36	IG	100 %	100 %	Royaume-Uni
Infotel Corporation	P.O Box 5158 Gulfport,	33737	Florida	592644116		100 %	100 %	Etats-Unis

Harwell Management est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans la mesure où Monsieur Koutchouk, Directeur général délégué d'Infotel, en est le président. En effet, cette présidence permet à Infotel de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de cette activité.

20.2.6.5. Notes sur l'état de la situation financière

Note 1 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2009
Partner	430	430
SI2	888	888
Sporen	572	572
Odaxys	4 447	4 447
Total	6 338	6 338

L'évaluation de la valeur des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Les écarts d'acquisition Partner, SI2 et Sporen sont intégrés dans l'UGT représentée par la société Infotel Conseil et testés dans ce cadre.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes ;
- le taux d'actualisation est de 12 % ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle ;
- le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le test de perte de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Infotel a procédé à des tests de sensibilité sur l'ensemble des UGT par rapport aux hypothèses clefs de valorisation, taux d'actualisation et croissance à l'infini. Une augmentation d'un point du taux d'actualisation n'aboutit pas à la comptabilisation d'une charge. Une diminution d'un point du taux de croissance à l'infini n'engendre pas de charge.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Immobilisations				
Relations clientèle	820		0	820
Frais de développement	1 449	456	0	1 905
Brevets et licences	125	26	1	150
Total	2 394	482	1	2 875
Amortissements				
Relations clientèle	351	117		468
Frais de développement	537	230		767
Brevets et licences	126	22	1	147
Total	1 014	369	1	1 382
IMMOBILISATIONS NETTES	1 381			1 493

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours du semestre correspondent aux projets HPU, Arcsys, Infoscope Oracle, InfoOptimizer, TAO₂, HPU z/OS, InfoRecovery, Master Util, Merge Backup. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élèvent à 16 k€.

Les relations clientèle, identifiées lors de l'acquisition de la société Odaxys, sont amorties sur une durée de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Immobilisations				
Constructions	31			31
Autres immobilisations et en cours	3 672	986	217	4 441
Total	3 703	986	217	4 472
Amortissements				
Constructions	4	3		7
Autres immobilisations et en cours	1 640	700	192	2 147
Total	1 644	703	192	2 155
IMMOBILISATIONS NETTES	2 059			2 317

Note 4 – Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts de garantie.

Note 5 – Participations dans les sociétés mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au 31/12/2008	Variation de périmètre	Résultat de la période	Valeur au 31/12/2009
Archive Data Software	-	50	-	50
Total	-	50	-	50

La société Archive Data Software n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2009.

Note 6 – Créances clients

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables entre 30 et 60 jours.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés	24 822	23 425
Clients douteux	133	133
Factures à établir	2 592	2 641
Dépréciations	-113	-113
Valeur nette	27 434	26 086

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2009

	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	24 822	12 238	502	7 668	3 313	1 101
%	100 %	49 %	2 %	31 %	13 %	4 %

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2008

	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	23 425	17 826	2 887	1 711	638	363
%	100 %	76 %	12 %	7 %	3 %	2 %

Note 7 – Autres créances

Nature des créances	31/12/2009	31/12/2008
Créances sociales	0	10
Créances fiscales (hors impôt différé)	2 057	2 285
Créances diverses	199	7
Charges constatées d'avance	643	478
Avances et acomptes fournisseurs	4	28
Total	2 903	2 808

Les créances fiscales correspondent notamment à l'impôt sur les sociétés grâce notamment aux effets de l'intégration fiscale et au crédit d'impôt recherche dont le Groupe a bénéficié au cours de l'exercice.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont uniquement constituées d'OPCVM monétaires et sont évaluées à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	6 047	4 262
Disponibilités	13 762	17 385
Trésorerie à l'actif	19 809	21 647
Découvert bancaire	-1	-1
Trésorerie nette	19 808	21 646

Note 9 – Instruments financiers actifs et informations sur les risques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres de participation	50	50	50			
Actifs financiers non courants	370	370			370	
Clients	27 434	27 434			27 434	
Autres créances	2 903	2 903			2 903	
Actifs d'impôts exigibles	1 727	1 727			1 727	
Trésorerie	19 809	19 809	19 809			
Total des actifs	52 293	52 293	19 859		32 434	

Risque de crédit : le Groupe considère qu'il n'est pas exposé au risque de crédit sur ses créances commerciales compte tenu de la qualité de sa clientèle (principalement grands comptes). Il n'y a pas d'actif financier impayé non déprécié au 31 décembre 2009.

Risque de liquidité : le Groupe considère qu'il n'est pas exposé au risque de liquidité compte tenu du caractère inexistant de son endettement et du niveau élevé de sa trésorerie disponible.

Risque de marché : le Groupe n'est pas exposé au risque de taux du fait de l'absence de recours à l'endettement. Le risque de change auquel est exposé le Groupe correspond principalement aux encaissements de royalties IBM en dollars. Le montant des royalties encaissées en 2009 en devise s'élève à 3 719 k€.

Risque clients : les délais de paiement accordés aux clients en 2009 sont en général de 30 jours. Compte tenu de la qualité de la clientèle, principalement des grands comptes, le risque clients est jugé faible.

Note 10 – Capitaux propres

Le capital social de 2 650 milliers d'euros est composé au 31 décembre 2009 de 1 324 891 actions d'une valeur nominale de 2 €.

L'assemblée générale ordinaire qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'est tenue le 26 mai 2009. Elle a décidé le versement d'un dividende de 3 euros par action, versé le 3 juin 2009. Du fait des actions autodétenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 3.780 milliers d'euros.

Le Conseil d'administration du 12 octobre 2009 a attribué 53 385 actions gratuites, soit une augmentation de capital de 107 k€, par prélèvement sur les autres réserves.

Au cours de l'exercice, 226 options de souscription ont été levées, soit une augmentation de capital de 0,5 k€.

Instruments dilutifs du capital

Date du Conseil d'administration	03/04/2002 Plan n°7	03/04/2003 Plan n°8	25/04/2003 Plan n°9	05/04/2004 Plan n°10	24/05/2005 Plan n°11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 154	5 646	12 000	4 300	8 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	0	0	0	0	0
Prix d'exercice en euros	30,00	16,00	16,30	35,50	39,30
Point de départ d'exercice des options	03/04/2006	30/04/2007	25/04/2007	05/04/2008	24/05/2009
Date d'expiration	03/04/2009	30/04/2010	25/04/2010	05/04/2011	24/05/2012
Nombre d'options en circulation en début d'exercice	1 008	504	3 000	1 800	5 200
Attributions de l'exercice	-	-	-	-	-
Exercice des options en cours de l'exercice	126			100	-
Annulation d'options en cours d'exercice	882	-	-	-	-
Nombre d'actions restant à exercer	0	504	3 000	1 700	5 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites					10 404
Nombres d'actions composant le capital social au 31/12/2009					1 324 891

Il n'y a pas d'autres instruments dilutifs du capital en circulation.

Note 11 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2009
Litiges	100	83	80		103
Départ en retraite	321	18	104		235
Primes d'ancienneté	163	18	4		177
Total	584	119	188		515

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13,5 % pour les employés de Infotel Conseil ;

- 10 % pour les employés d'Odaxys ;
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du Groupe ;
- Taux d'actualisation : 4 % ;
- Âge de départ : 65 ans ;
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 3,5 % ;
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans.

Un contrat d'assurance des engagements retraite a été souscrit par le Groupe auprès d'un organisme externe depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les entités Infotel et Infotel Conseil. Le montant couvert au 31 décembre 2009 s'élève à 189 k€. La provision enregistrée en fin d'exercice correspond à la différence entre l'engagement total calculé selon les critères définis ci-dessus soit 423 k€ et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2009

Aucun versement complémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice aux organismes d'assurance.

Les engagements liés à la prime d'ancienneté 10 ans ont fait l'objet d'une dotation complémentaire sur l'exercice de 18 k€ et d'une reprise de 4 k€ suite au versement des primes dues sur l'exercice. Les engagements liés aux engagements retraite ont fait l'objet d'une dotation complémentaire de 18 k€ et d'une reprise de 104 k€ suite aux versements d'indemnité de départ en retraite dues sur l'exercice.

La diminution de la provision « Indemnité de départ en retraite » sur l'exercice est liée d'une part à l'examen de la situation des mandataires sociaux qui a conclu à l'absence d'engagement de la Société au titre de la retraite et d'autre part à la nomination de deux salariés en tant que mandataires sociaux.

La Société a choisi de comptabiliser les écarts actuariels directement en résultat de la période.

Note 12 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	9 163	9 566
Dettes sociales	8 628	8 171
Dettes fiscales	6 304	6 399
Dettes diverses	309	275
Produits constatés d'avance	3 615	4 378
Total	28 019	28 789

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 13 – Instruments financiers passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres passifs non courants	691	691		691		
Fournisseurs	9 163	9 163		9 163		
Autres dettes	18 856	18 856		18 856		
Passifs d'impôts exigibles	30	30		30		
Total des passifs	28 740	28 740		28 740		

Note 14 – Impôts différés

	Bilan consolidé 31/12/2008	Variation de périmètre	Résultat consolidé	Bilan consolidé 31/12/2009
Actifs d'impôt différé				
- lié aux avantages au personnel	124		14	138
- lié à la participation des salariés	340		13	353
- lié aux autres différences temporelles	107		-42	65
Actifs bruts d'impôts différés	571	0	-15	556

Passifs d'impôts différés				
- lié à l'élimination des provisions réglementées	4		-1	3
- lié à l'immobilisation des « Relations clientèle »	156		-39	117
- lié au retraitement de la moins-value sur échange des titres	22		0	22
- lié aux autres différences temporelles	-1		0	-1
- lié à la CVAE	0		-35	35
Passifs bruts d'impôts différés	181	0	-75	176

20.2.6.6. Notes sur le compte de résultat consolidé

Note 15 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises ;
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

Des informations concernant le chiffre d'affaires sont communiquées dans la partie 20.2.6.7 sur l'information sectorielle.

Note 16 – Achats consommés

(en milliers d'euros)	2009	2008
Sous-traitance	28 992	29 019
Autres achats	251	228
Total	29 243	29 247

Note 17 – Charges de personnel et effectif

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Rémunérations	31 241	28 547
Charges sociales	14 275	13 173
Participation des salariés aux résultats	1 017	1 038
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des primes d'ancienneté	-72	10
Provision litige salarié	3	67
Charges liées aux plans d'options de souscription d'actions	9	27
Frais de développement activés	-940	-523
Crédit d'impôt recherche sur projets de développement non activés	-840	-592
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	-97	-66
Remboursements CPAM et FAFIEC	-329	-200
Total	44 267	41 481

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 est de 733 salariés. Sur l'exercice 2008, l'effectif moyen du Groupe était de 676 salariés.

Note 18 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Rémunération des comptes à terme	266	569
Plus-values sur cession de VMP	92	147
Intérêts des comptes courants bancaires	-6	-4
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	352	712
Gains de change	210	277
Pertes de change	20	0
Autres produits et charges financières	190	277
Résultat financier	542	989

Note 19 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Impôt à payer au titre de l'exercice	2 239	3 208
Impôts différés IS	-23	-48
Impôts différés CVAE	34	0
Charge d'impôts	2 250	3 160

La preuve d'impôt est la suivante :

	2009	2008
Résultat net	5 214	6 813
Charge d'impôts	2 250	3 160
Résultat avant impôt	7 464	9 973
Taux courant d'IS applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	2 488	3 324
TVTS et amortissements excédentaires	16	13
Impôt sur charge liée aux stock-options	3	9
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	-331	-226
Effet des différences d'imposition avec la société mère	51	47
Autres	-11	-7
Impôts différés CVAE	34	0
Charge d'impôt comptabilisée	2 250	3 160

La loi de finances 2010 a réformé la taxe professionnelle et introduit la contribution économique territoriale. Suite à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la contribution économique territoriale pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les normes IFRS, Infotel qualifie la composante Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat entrant dans le champ d'application d'IAS 12.

Par conséquent, il est nécessaire de comptabiliser des impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Les actifs amortissables représentant a minima des produits futurs imposables à la CVAE, ceux-ci entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Le taux d'impôt pris en compte est le taux futur applicable à l'entité concernée au titre de ces contributions, soit un taux compris entre 1,08 et 1,50 % selon les entités.

Des impôts différés passifs ont donc été comptabilisés pour 34 k€ au 31 décembre 2009.

Note 20 – Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2009, les intérêts minoritaires sont uniquement constitués par la société Harwell Management détenue à hauteur de 40 % par Infotel.

Note 21 – Résultat par action

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net	5 250	6 807
Résultat net part du Groupe	5 214	6 813
Nombre d'actions composant le capital social	1 324 891	1 271 280
Dont actions propres détenues	14 045	14 856
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	1 310 846	1 237 447
Résultat par action	3,98	5,51
Nombre moyen de stock options potentielles dilutives en circulation	2 264	3 524
Nombre moyen d'actions gratuites attribuées	0	53 885
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	2 264	57 409
Résultat dilué par action	3,97	5,26

20.2.6.7. Information sectorielle

État du résultat net de la période par secteur

(en milliers d'euros)	2009			2008		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	5 767	83 476	89 243	5 812	82 732	88 544
Achats consommés	-71	-28 960	-29 031	-49	-29 198	-29 247
Charges de personnel	-2 533	-41 899	-44 432	-2 427	-39 120	-41 547
Charges externes	-791	-4 666	-5 456	-799	-4 467	-5 266
Impôts et taxes	-149	-2 206	-2 355	-142	-2 218	-2 360
Dotations aux amortissements	-411	-666	-1 077	-259	-647	-906
Dotations aux provisions	107	-38	69	-19	-71	-90
Autres produits et charges d'exploitation	17	-19	-2	-44	-105	-149
Résultat opérationnel courant	1 937	5 023	6 958	2 071	6 907	8 978
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	1 937	5 023	6 958	2 071	6 907	8 978
Produits de trésorerie et équivalents	157	252	409	279	437	716
Coût de l'endettement financier brut	0	0	0	0	-4	-4
Coût de l'endettement financier net	157	252	409	279	433	712
Autres produits et charges financiers	133	0	133	278	0	278
Charge d'impôt sur le résultat	-686	-1 564	-2 250	-810	-2 351	-3 161
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0
Résultat net	1 540	3 711	5 250	1 817	4 989	6 806

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

	31/12/2009	%	31/12/2008	%
France	81 706	92 %	81 745	92 %
Europe	3 662	4 %	2 851	3 %
États-Unis	3 878	4 %	3 948	4 %
Total	89 246	100 %	88 544	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition des actifs par secteur

	31/12/2009		31/12/2008	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	2 037	9 088	1 255	9 095
Actifs courants*	3 653	28 411	2 725	27 144
Total	5 690	37 499	3 980	36 239

* hors trésorerie

20.2.6.8. Informations complémentaires

Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagement au titre des baux commerciaux	1 147	1 523	-

Les engagements sur location immobilière sont liés à l'engagement de payer des loyers selon la réglementation en vigueur des baux commerciaux, dits « 3-6-9 ».

À la connaissance du groupe Infotel, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Événements postérieurs à la date de clôture

Le 18 janvier 2010, Infotel Conseil a acquis l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Addax pour une sortie nette de trésorerie de 3,6 millions d'euros financée sans recours à l'emprunt. Cette société est une SSII implantée dans le Sud-est de la France.

Informations sur les transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2009 à 887 k€.

Par ailleurs, le Groupe a attribué 48 000 actions gratuites à certains membres du Comité de direction.

Le Groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec des parties liées.

20.3. ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

20.3.1. Bilan Actif

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 842 895	936 002	1 906 893	1 280 803
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	21 496	13 650	7 845	1 444
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	31 277	7 700	23 576	26 704
Installation techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	913 592	349 628	563 963	314 345
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	6 418 535		6 418 535	6 368 535
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	435 192		435 192	444 062
	10 662 990	1 306 982	9 356 008	8 435 897
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				24 762
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 555 094	26 812	1 528 282	1 031 236
Autres créances	2 015 158		2 015 158	1 434 274
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				722 842
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 827 184		5 827 184	5 267 248
Charges constatées d'avance (3)	181 690		181 690	140 359
	9 579 127	26 812	9 552 315	8 620 724
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion Actif				
TOTAL GÉNÉRAL	20 242 118	1 333 794	18 908 324	17 056 621
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

20.3.2. Bilan Passif

	31/12/2009	31/12/2008
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 2 649 782)	2 649 782	2 542 560
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 241 289	7 234 411
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves:		
- Réserve légale	254 256	243 857
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	393 590	500 360
Report à nouveau	400 654	1 819 746
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 556 488	2 371 389
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	16 496 061	14 712 325
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		107 616
		107 616
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	1 061 859	630 931
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	543 107	1 261 531
Dettes fiscales et sociales	322 576	224 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 676	35 586
Instruments de trésorerie	17 000	
Produits constatés d'avance (1)	396 043	84 202
	2 412 263	2 236 680
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	18 908 324	17 056 621
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 412 263	2 236 680
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) À l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

20.3.3. Compte de résultat

	31/12/2009			31/12/2008
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 401 069	4 108 580	7 509 649	7 702 939
Chiffre d'affaires net	3 401 069	4 108 580	7 509 649	7 702 939
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur provisions et transferts de charges			1 128 180	532 094
Autres produits				40
			8 637 829	8 235 074
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			4 791 068	4 459 219
Impôts, taxes et versements assimilés			398 591	460 631
Salaires et traitements			942 832	783 710
Charges sociales			353 646	303 873
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations: dotations aux amortissements			508 127	324 978
- Sur immobilisations: dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant: dotations aux dépréciations				26 812
- Pour risques et charges: dotations aux provisions				52 079
Autres charges			2	9
			6 994 269	6 411 313
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 643 559	1 823 760
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)			3 800 000	454 251
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			72 323	261 542
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges				
Différences positives de change			152 012	402 020
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			45 553	60 859
			4 069 889	1 178 673
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			18 971	31
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			18 726	44 265
			37 697	44 296
RÉSULTAT FINANCIER			4 032 191	1 134 376
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			5 675 751	2 958 136

.../...

	31/12/2008	31/12/2008
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	18 867	
Sur opérations en capital		1
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges		
	18 867	1
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 487	1 586
Sur opérations en capital		40 800
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	3 487	42 386
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15 380	-42 385
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	134 644	544 362
Total des produits	12 726 586	9 413 748
Total des charges	7 170 098	7 042 358
BÉNÉFICE OU PERTE	5 556 488	2 371 389
<i>(a) Y compris :</i>		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	3 800 000	454 251
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

20.3.4. Annexe aux comptes annuels

1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Ils ont été préparés en conformité avec les principes comptables et les règles et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

L'exercice couvre l'année civile 2009. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels. et méthodes relatives aux comptes sociaux (règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable).

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers en conformité avec les règles comptables appliquées en France, les dirigeants sont amenés à faire des estimations et prendre des hypothèses qui peuvent influencer sur les montants inscrits dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient ultérieurement s'avérer différents de ces estimations.

Frais de développement

En application du règlement CRC n°2004-06, Infotel inscrit en immobilisations incorporelles les frais de développement des logiciels et les amortit sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 311-2 du PCG :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation ainsi que les frais de recherche sont constatés directement en charges.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont comptabilisés en immobilisations et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant selon la méthode linéaire sur une durée d'utilisation estimée pour les différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Agencements liés aux constructions	10 ans
Agencements et installations générales	4 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 8 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provision si leur recouvrement apparaît compromis.

Valeurs mobilières de placement

Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. La valeur d'inventaire est estimée globalement par type de placement en fonction des cours officiels à la date de clôture.

Options de souscription d'actions ou d'achat d'actions (stock-options)

Les options de souscription d'actions attribuées aux employés du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution mais donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions remises à ces derniers.

Compte tenu des conditions d'émission de ces options (délai de levée d'option et prix d'exercice) **Infotel** n'est pas assujettie aux cotisations sociales sur les levées d'option.

Actions propres

Les actions d'autocontrôle acquises par la Société sont comptabilisées en immobilisations financières. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire (basée sur le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) est inférieure au prix d'achat.

Engagements de retraite et autres avantages au personnel

L'effectif d'Infotel SA était constitué au 31 décembre 2008 de 5 personnes, dont 2 salariés et 3 mandataires sociaux. Au 31 décembre 2009, les 5 personnes sont tous mandataires sociaux.

Suivant les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, ces engagements au profit des dirigeants doivent être décidés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration d'Infotel SA n'ayant pris aucun engagement de retraite ou autres en faveur des mandataires sociaux, les provisions ont été reprises.

Reconnaissance du revenu

Les règles de prise en compte du chiffre d'affaires sont les suivantes :

Vente de logiciels : le chiffre d'affaires est constaté lors de l'installation et au plus tard lors de la recette définitive.

Maintenance de logiciels : les factures émises au titre de la maintenance sont constatées prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Royalties IBM : Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant en compte le montant le plus faible de royalties perçu au cours des quatre derniers trimestres.

Le groupe **Infotel** ne réalise pas de chiffre d'affaires avec des pays présentant des risques économiques particuliers.

2 Notes annexes sur les comptes

a) Capitaux propres

Ils ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Capital	2 542 560	107 222		2 649 782
Primes d'émission	7 234 411	6 878		7 241 289
Réserve légale	243 857	10 399		254 256
Autres réserves	500 360		106 770	393 590
Report à nouveau	1 819 748		1 419 092	400 656
Résultat de l'exercice précédent	2 371 389		2 371 389	-
Résultat de l'exercice		5 556 488		5 556 488
TOTAL	14 712 325	5 680 987	3 897 251	16 496 061

Les variations du capital, primes d'émission et réserves résultent essentiellement des éléments suivants :

- augmentation de capital d'un montant de 106 770 € par suite de l'attribution définitive de 53 385 actions gratuites, par prélèvement sur les autres réserves ;
- augmentation de capital de 452 € par suite de levées d'un nombre de 226 options de souscription d'actions. Consécutivement, le poste « primes d'émission » a été augmenté d'un montant de 6 878 € ;
- distribution d'un dividende de 3 € par action, soit un montant total de 3 790 481 €.

Le capital social, intégralement libéré, est composé de 1 324 891 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Tableau de suivi des options de souscription

Date du Conseil d'administration	03/04/2002 Plan n°7	03/04/2003 Plan n°8	25/04/2003 Plan n°9	05/04/2004 Plan n°10	24/05/2005 Plan n°11
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 154	5 646	12 000	4 300	8 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par des mandataires sociaux	0	0	0	0	0
Prix d'exercice en euros	30,00	16,00	16,30	35,50	39,30
Point de départ d'exercice des options	03/04/2006	30/04/2007	25/04/2007	05/04/2008	24/05/2009
Date d'expiration	03/04/2009	30/04/2010	25/04/2010	05/04/2011	24/05/2012
Nombre d'options en circulation en début d'exercice	1 008	504	3 000	1 800	5 200
Attributions de l'exercice	-	-	-	-	-
Exercice des options en cours de l'exercice	126			100	-
Annulation d'options en cours d'exercice	882	-	-	-	-
Nombre d'actions restant à exercer	0	504	3 000	1 700	5 200
Nombre total d'actions pouvant être souscrites					10 404
Nombres d'actions composant le capital social au 31/12/2009					1 324 891

b) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Logiciels acquis	5 087	16 410		21 497
Frais de développement	1 882 440	960 456		2 842 895
TOTAL	1 887 526	976 866		2 864 392

Les variations des amortissements sont les suivantes :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Logiciels acquis	3 642	10 009		13 651
Frais de développement	601 636	334 366		936 002
TOTAL	605 278	344 375		949 653

Les frais de développement immobilisés au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 960 456 € et sont relatifs aux projets suivants: HPU, Arcsys, Infoscope Oracle, InfoOptimizer, TAO₂, HPU z/OS, InfoRecovery, Master Util, Merge Backup.

Les frais de recherche et développement engagés au titre de l'exercice 2009, qui ne remplissent pas tous les critères d'activation, ont été comptabilisés en charges pour un montant de 16 485 €.

c) Immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Agencements	31 278	-	-	31 278
AAI	278 844	215 560	53 566	440 838
Matériel de transport	145 330	-	31 110	114 220
Matériel de bureau	218 316	194 682	54 464	358 534
TOTAL	673 768	410 242	139 140	944 870

Les variations des amortissements sont les suivantes :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Agencements	4 573	3127	-	7 700
AAI	109 683	43 115	53 566	99 232
Matériel de transport	92 156	21 861	31 110	82 907
Matériel de bureau	126 305	95 648	54 464	167 489
TOTAL	332 717	163 751	139 140	357 328

d) Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Titres de participation	6 368 535	50 000		6 418 535
Actions propres	350 145		5 703	344 442
Dépôts de garantie	93 918	12 764	15 932	90 750
TOTAL	6 812 598	62 764	21 635	6 853 727

Infotel a pris une participation de 33,33 % dans le capital de la société Archive Data Software lors de sa constitution. Cette société a pour objet la vente de solutions ou de services informatiques à destination des professionnels, permettant l'archivage électronique et la gestion des données (Data management)

Les actions propres détenues dans le cadre des programmes de rachat sont au nombre de 10 663 actions pour une valeur unitaire de 18,02 € d'une part et de 3 382 actions pour une valeur unitaire de 45 € d'autre part, soit 14 045 actions propres détenues au 31 décembre 2009. Pour la première catégorie d'actions propres, aucun mouvement n'est intervenu au cours de l'exercice 2009. Pour la deuxième catégorie d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de tenue de marché, le teneur de marché Gilbert Dupont a acheté 20 828 actions propres et en a vendu 21 639 pour le compte d'Infotel au cours de l'exercice 2009.

e) Provisions pour risques et charges

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour pensions	103 897		103 897	-
Provisions primes ancienneté	3 719		3 719	-
TOTAL	107 616	-	107 616	-

Suite aux mouvements de personnel sur l'exercice, les salariés d'Infotel SA sont tous mandataires sociaux pour lesquels le Conseil d'administration n'a pris aucun engagement au titre de la retraite. Les provisions constituées ont donc été intégralement reprises.

f) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont toutes à échéance de moins d'un an. Elles correspondent aux factures émises et non payées à la clôture de l'exercice, ces dernières correspondant aux licences livrées et aux prestations de maintenance effectuées à la date de clôture de l'exercice.

Les factures à établir s'élèvent au 31 décembre 2009 à 532 853 €, correspondant à hauteur de 519 315 € aux royalties à facturer à IBM pour ses ventes du quatrième trimestre 2009, calculées selon la méthode décrite ci-dessus et à hauteur de 13 538 € à des maintenances de logiciels.

Les créances clients envers les entreprises liées s'élèvent à 836 649 € au 31 décembre 2009.

g) Autres créances

Elles s'élèvent à 2 015 158 € au 31 décembre 2009 contre 1 434 274 € au 31 décembre 2008 et correspondent aux créances relatives :

	31/12/2009	31/12/2008
Impôt sur les sociétés	1 622 012	837 114
Taxe sur la valeur ajoutée	386 185	595 759
Autres créances	6 961	1 400
TOTAL	2 015 158	1 434 273

Elles sont toutes à échéance de moins d'un an.

La créance d'impôt sur les sociétés est notamment liée aux effets de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts.

h) Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2009, Infotel détient 5 000 000 € en dépôt à vue rémunéré à taux fixe.

La Société considère que son risque lié à l'évolution des marchés financiers est inexistant.

i) Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 181 690 € au 31 décembre 2009. Elles concernent essentiellement des loyers et des charges locatives d'avance (143 362 €), des charges d'assurance (2 326 €) et des frais d'entretien (31 301 €).

j) Emprunts et dettes financières diverses

La Société n'a eu recours à aucun emprunt

Les dettes financières s'élèvent au 31 décembre 2009 à 1 060 969 € contre 630 931 € au 31 décembre 2008. Il s'agit uniquement des acomptes versés par les filiales françaises dans le cadre de l'intégration fiscale.

k) Fournisseurs et comptes rattachés

Les factures à recevoir totalisent au 31 décembre 2009 un montant de 193 196 €. Elles représentent des frais généraux, dont l'échéance est à moins d'un an.

Les dettes envers les entreprises liées s'élèvent à 326 081 €.

l) Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en €) :

	2009	2008
Personnel	0	7 266
Organismes sociaux	158 459	118 000
TVA	137 666	74 340
Autres Impôts	26 451	24 820
TOTAL	322 576	224 426

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à échéance à moins d'un an.

m) Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2009, les produits constatés d'avance pour 396 044 € correspondent à l'étalement prorata temporis des contrats de maintenance et des royalties versés par Infotel Corp. Ils s'élevaient à 84 203 € à la clôture de l'exercice précédent.

n) Produits d'exploitation

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En k€	2009	2008
Hors groupe France	1 478	1 900
Hors groupe USA	3 206	3 223
Hors groupe Europe	298	190
Hors groupe Export (autres)	28	26
SOUS TOTAL HORS GROUPE	5 010	5 338
Groupe France	1 925	1 735
Groupe USA :	513	578
Groupe Europe :	62	52
SOUS TOTAL GROUPE	2 500	2 365
TOTAL	7 510	7 703

Infotel SA opère sur un seul secteur d'activité, la commercialisation de progiciels. Pour la mise en place de ces derniers, elle peut être amenée à réaliser de manière occasionnelle des prestations de service. Au 31 décembre 2009, ces prestations s'élèvent à 99 k€ contre 240 k€ en 2008.

La facturation intragroupe concerne :

- pour la France, les honoraires de management du Groupe et la formation du personnel des filiales ;
- pour l'Europe et les USA, les royalties liées à la vente des produits Infotel à l'étranger.

o) Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 4 070 k€ contre 1 179 k€ l'exercice précédent et sont composés de dividendes d'Infotel Conseil pour 3 800 k€, d'intérêts sur des comptes à terme en euros ou en dollars pour 72 k€, de gain de change pour 152 k€ et de plus-values sur VMP ou actions propres pour 46 k€.

p) Charges financières

Les charges financières s'élèvent en 2009 à 38 k€ contre 44 k€ en 2008, correspondant exclusivement cette année à des moins-values sur cession d'actions propres.

q) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond principalement à des régularisations de comptes.

r) Risques de change

La société mère supporte le risque de change sur les facturations intragroupe et sur le revenu réalisé avec le client IBM. Les filiales d'Infotel à l'étranger facturent leurs prestations en monnaie locale.

La part du chiffre d'affaires pouvant être touchée par une variation du dollar US est d'environ 3 719 k€ soit 50 % du chiffre d'affaires de la Société.

s) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts nette d'Infotel SA sur les bénéfices s'élève pour l'exercice 2009 à 134 k€ contre 544 k€ en 2008, déterminée conformément aux règles fiscales et aux taux en vigueur. Du fait notamment des nouvelles règles fiscales plus avantageuses en la matière, le produit de crédit d'impôt recherche enregistré sur l'exercice s'élève à 504 k€ contre 274 k€ en 2008.

Infotel SA est tête d'un groupe d'intégration fiscale composée d'Infotel Conseil et d'Odaxys. L'économie d'impôt sur les sociétés obtenue grâce à l'intégration fiscale s'élève à 56 k€. Cette économie d'impôt est constatée dans les comptes sociaux d'Infotel SA.

3. Effectifs de fin de période

Infotel a un effectif au 31 décembre 2009 de 5 personnes, tous mandataires sociaux.

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2009 à 887 k€.

Aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société au cours de l'exercice 2009.

5. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2009 s'élèvent à 140 k€.

6. Engagements

Engagements de retraite et autres avantages

Il n'a été mis en place ni régime additif, ni régime différentiel donnant lieu à versements futurs de pension complémentaire aux retraités d'Infotel, soit en prestations définies, soit en cotisations définies.

Conformément à la loi du 4 mars 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, les salariés d'Infotel bénéficient d'un droit individuel à la formation. Les droits acquis par les salariés de la Société au titre du droit individuel à la formation sont nuls.

Engagements financiers reçus ou donnés (y compris crédit-bail)

Néant

À la connaissance de la Société, la présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

7. Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice ayant un impact sur l'établissement des états financiers 2009.

8. Liste des filiales et participations

La société Infotel SA est la société mère du groupe Infotel.

k€	Infotel Conseil	Infotel Software	Infotel Corporation	Infotel GmbH	Harwell Management	Archive Data Software
Capital	6 480	1	1	26	180	150
Capitaux propres (hors capital et avant résultat)	17 427	0	40	-15	0	0
Pourcentage de détention	100 %	100 %	100 %	100 %	40 %	33,33 %
Valeur d'inventaire 31/12/2009	6 268	1	1	26	72	50
Prêts et avances consentis	0	0	0	0	0	0
Cautions données en faveur de la filiale	0	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	77 072	0	673	89	1 300	0
Résultat 2009	4 540	0	33	16	59	0
Dividendes encaissés de la filiale	3 800	0	0	0	0	0

20.4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Infotel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la note 3.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, selon les modalités décrites dans la note 1 « Écarts d'acquisition » de la partie 5 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que cette note donne une information appropriée.
Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Cenon et Paris-La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Patrice Favard

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

20.4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Infotel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Reconnaissance du revenu » expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Comme décrit dans la note « Titres de participation » de l'annexe, les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité de la participation devient durablement inférieure à son coût d'acquisition. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations et notamment par référence aux flux futurs de trésorerie d'exploitation actualisés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité déterminées et à revoir les calculs effectués par votre société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Cenon et Paris-La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Patrice Favard

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

20.4.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Cenon et Paris-La Défense, le 30 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Patrice Favard

ERNST & YOUNG Audit
Any Antola

20.5. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2009.

20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

La Société publie des informations financières tous les trimestres. La dernière concerne les résultats de l'exercice 2009 publiée le 11 mars 2010. Ces informations ont été examinées et auditées par les commissaires aux comptes.

20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Depuis son introduction en Bourse, **Infotel** a toujours procédé à la distribution d'un dividende.

Ces dividendes se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2006 : dividende par action de 1 € ;
- 2007 : dividende par action de 3,5 € ;
- 2008 : dividende par action de 3 €.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 26 mai 2010 le versement d'un dividende de 2 € par action,

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (article 2277 du Code Civil).

20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Néant.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

Au 1^{er} janvier 2009, le capital social est de 2 649 782 € divisé en 1 324 891 actions de 2 euros chacune.

21.1.1. Évolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature de l'opération	Augmentation du capital	Prime d'apport ou d'émission	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
31 décembre 1979	Constitution	150 000 F	0	1 500	100 F	150 000 F
3 juin 1982	Incorporation réserves	450 000 F	0	1 500	400 F	600 000 F
7 juin 1983	Incorporation réserves	1 800 000 F	0	1 500	1 600 F	2 400 000 F
17 juin 1987	Incorporation réserves	900 000 F	0	1 500	2 200 F	3 300 000 F
17 juin 1987	Division du nominal par 22		0	33 000	100 F	3 300 000 F
30 mai 1988	Incorporation réserves	1 200 000 F	0	45 000	100 F	4 500 000 F
31 décembre 1992	Apports en numéraire (1)	14 800 F	525 F	45 148	100 F	4 514 800 F
31 décembre 1995	Apports en numéraire (1)	33 200 F	525 F	45 480	100 F	4 548 000 F
8 juillet 1998	Incorporation réserves	4 548 000 F	0	90 960	100 F	9 096 000 F
8 juillet 1998	Division du nominal par 10		0	909 600	10 F	9 096 000 F
21 janvier 1999	Apports en numéraire	2 550 000 F	165,99 F	1 164 600	10 F	11 646 000 F
31 mai 2001	Incorporation réserves	3 632 550 F	0	1 164 600	13,11 F	15 278 550 F
31 décembre 2003	Apports en numéraire (1)	4 000 €	7,91 €	1 166 600	2 €	2 233 200 €
31 décembre 2004	Apports en numéraire (1)	17 000 €	7,91 €	1 175 100	2 €	2 350 200 €
31 décembre 2005	Apports en numéraire (1)	22 160 €	24,58 €	1 186 180	2 €	2 372 360 €
31 décembre 2006	Apports en numéraire (1)	7 876 €	28,46 €	1 204 140	2 €	2 408 280 €
31 décembre 2007	Apports en numéraire (1)	30 040 €	24,75 €	1 219 160	2 €	2 438 320 €
23 mai 2008	Incorporation de réserves (2)	70 480 €	0	1 254 400	2 €	2 508 800 €
31 décembre 2008	Apports en numéraire (1)	33 760 €	28,34 €	1 271 280	2 €	2 542 560 €
12 octobre 2009	Incorporation de réserve (2)	106 770 €	0	1 324 665	2 €	2 649 330 €
12 octobre 2009	Apports en numéraire (1)	252 €	28 €	1 324 791	2 €	2 649 582 €
31 décembre 2009	Apports en numéraire (1)	200 €	33,50 €	1 324 891	2 €	2 649 782 €

(1) souscription de salariés bénéficiaires d'un plan d'options de souscription d'actions.

(2) attribution définitive d'actions gratuites.

Les actions et les actifs de la Société ne font l'objet d'aucun nantissement.

21.1.2. Actions autorisées non encore émises

Assemblée	Type de délégation	Montant autorisé	Délai	Montant utilisé
24 mai 2007	Option de souscription d'actions	200 000 euros (100 000 actions)	24 juillet 2010	0
26 mai 2009	Émission d'actions et de valeurs mobilières	1 250 000 euros	26 juillet 2011	0
26 mai 2009	Rachat d'actions propres	254 256 euros (127 128 actions)	26 novembre 2010	0

L'ensemble des actions dilutives non émises en circulation au 31 décembre 2009 représente une dilution potentielle d'environ 0,79 % du capital social à cette date.

21.1.3. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

21.1.4. Actions autodétenues

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale peut autoriser la Société à acheter en Bourse ses propres actions à concurrence d'un montant maximal de 10 % des actions composant le capital social, en vue d'animer le marché ou la liquidité de l'action, par le biais d'un prestataire d'investissement, effectuer des opérations de croissance externe, annuler les actions acquises, les attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou les attribuer à des salariés et mandataires sociaux dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuite d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise.

Toute autorisation de l'Assemblée générale doit fixer les conditions de l'opération, et notamment les prix maximaux d'achat et le délai dans lequel l'acquisition pourra être faite, n'excédant pas dix-huit mois.

Dans ce cadre, les assemblées générales statuant sur les comptes des exercices 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 ont accordé de telles autorisations.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 14 856 actions de 2 € de valeur nominale chacune, représentant une valeur comptable de 350 milliers d'euros.

L'Assemblée générale du 26 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir en Bourse un nombre maximum de 127 128 actions (10 % du capital social) conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et a fixé le prix maximum d'achat à 80 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 29 mai 2008.

Cette autorisation n'a donné lieu à aucun achat d'actions propres dans le cadre du programme de rachat, et ce, entre le 26 mai 2009 et le 9 mars 2010. Au 31 décembre 2009, la Société détenait 14 045 actions propres dont 10 663 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat et 3 382 actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Les opérations effectuées au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont, entre le 26 mai 2009 et le 9 mars 2010 sont les suivantes :

	Quantité	CUMP	Montant brut
Achat	20 828	41,4910 €	864 173,77 €
Vente	21 639	40,03 €	866 217,44 €

21.1.5. Valeurs mobilières complexes

Il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

21.1.6. Droits d'acquisition et/ou d'obligation au capital non libéré

Il n'existe pas de droit d'acquisition et/ou d'obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré.

21.1.7. Options ou accords conditionnels pour les membres du Groupe

Il n'existe pas de parts de capital appartenant à un membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel.

21.1.8. Historique du capital social

Voir le tableau ci-dessus au paragraphe 21.1.1 « Évolution du capital depuis la création de la Société » en page 121.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. Objet social

L'article 3 des statuts définit l'objet de la Société comme suit :

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, et dans les domaines suivants :

- tout conseil et prestations de services en informatique et télématique ;
- l'analyse, la programmation, la réalisation et la vente de logiciels ;
- l'activité de conseil, d'expertise et d'audit en ce qui concerne l'achat de matériel informatique, le développement de programmes d'application ou de systèmes et l'organisation des départements informatiques ;
- l'assistance à la réalisation de réseaux de télétransmission ;
- la formation du personnel ;
- la location, la vente de matériel électronique ou de son usage partiel ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets similaires ou connexes. »

21.2.2. Membres des organes d'administration et de direction

Les articles 16, 17 et 20 des statuts définissent respectivement la composition du Conseil d'administration, son organisation et sa direction et la Direction générale comme suit :

Article 16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Sauf dérogations légales, la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

2 - En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3 - Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins CINQ actions.

4 - La durée des fonctions des administrateurs est de SIX années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

5 - Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

6 - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Lorsque la personne morale administrateur met fin au mandat de son représentant permanent, elle doit notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, sa décision ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

7 - En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Ces nominations doivent intervenir obligatoirement dans les trois mois de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations provisoires ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonctions doivent convoquer immédiatement l'assemblée ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

8 - Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément dans plus de cinq Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

9 - Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Article 17 – ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 - Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2 - Nul ne peut être nommé président du Conseil d'administration s'il est âgé de plus de 75 ans. Si le président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3 - Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4 - En cas d'absence ou d'empêchement du président, le Conseil d'administration désigne le Président de la réunion.

5. Le Conseil d'administration nomme un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Article 20– DIRECTION GÉNÉRALE

Modalités d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable aussi longtemps que le Conseil d'administration ne décide pas de changement de la modalité de l'exercice de la direction générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur général assure sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur général.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur général non président peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeurs généraux délégués.

Le nombre maximum de Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération.

À l'égard des tiers, le Directeur général délégué ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du Directeur général, à tout moment. La révocation des Directeurs généraux délégués peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentant d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'une augmentation ou d'une réduction du capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les titulaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente des actions nécessaires.

Sauf interdiction légale, il sera fait masse, au cours de l'existence de la Société ou lors de sa liquidation, entre toutes les actions des exonérations et imputations fiscales ainsi que de toutes taxations susceptibles d'être supportées par la Société, avant de procéder à toute répartition ou remboursement, de telle manière que, compte tenu de la valeur nominale et de leur jouissance respectives, les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Droits de vote double

Cependant il existe également des actions à droit de vote double. L'assemblée générale du 8 juillet 1998 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Au terme de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter de l'assemblée générale du 8 juillet 1998. Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété.

En application de l'article 27 des statuts, le droit de vote double peut être supprimé par une décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires, propriétaires des actions de la catégorie concernée.

Au 31 mars 2009 le nombre d'actions à droit de vote double s'élève à 665 523.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires envisageables concerne l'acquisition de droit de vote double (cf. paragraphe 21.2.3 ci-dessus).

21.2.5. Convocation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

La convocation, la tenue et le vote en assemblées générales s'effectuent conformément à la loi. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires titulaires d'au moins une action, lesquels exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société cinq jours avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration ou par un membre du Conseil d'administration délégué à cet effet par le Conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'Assemblée. Les fonctions de scrutateur sont remplies par deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix, et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation. Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au Balo au moins trente jours avant la réunion de l'assemblée des actionnaires.

21.2.6. Changement de contrôle

Il n'existe dans les statuts aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

21.2.7. Franchissements des seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article 233-7 du Code de commerce, un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 %, 95 % du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non-respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire, dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés, est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours.

21.2.8. Modifications du capital social

Les statuts ne prévoient aucune condition plus stricte que celles prévues par la loi en cas de modification du capital social, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution.

Il convient de respecter les conditions énoncées par la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Non applicable

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Non applicable

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques concernant la Société peuvent être consultés au siège social :
Tour Gallieni II
36, avenue du Général-de-Gaulle
93175 Bagnolet Cedex.

Les informations concernant la Société sont disponibles sur son site Internet à l'adresse : www.infotel.com.

On peut, en particulier, y consulter :

- le calendrier d'information financière ;
- les communiqués de presse ;
- les rapports annuels ;
- les notes d'analyse ;
- les questions des actionnaires.

24.1. CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

À titre indicatif, le calendrier de communication financière 2010 est le suivant :

- | | |
|---------------------------|---|
| • 28 janvier 2010 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2009 |
| • 11 mars 2010 | Résultats 2009 audités |
| • 11 mars 2010 matin | Réunion d'analystes |
| • 5 mai 2010 | Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010 |
| • 26 mai 2010 soir | Assemblée générale des actionnaires |
| • 29 juillet 2010 | Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2010 |
| • 31 août 2010 | Résultats 1 ^{er} semestre 2010 audités |
| • 16 septembre 2010 matin | Réunion d'analystes |
| • 20 octobre 2009 | Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2010 |
| • 27 janvier 2011 | Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2010 |

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Le paragraphe 7.2.6 en page 35 détaille les informations sur les participations.

26. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Non applicable

